

**Conférence régionale des préfets du
Saguenay–Lac-Saint-Jean**

RAPPORT SYNTHÈSE

**Consultation publique sur les plans d'aménagement
forestier intégré opérationnels (PAFIO)**

Saguenay – Mars 2018

Table des matières

Préambule	1
Section I : Participation à la consultation.....	2
Section II : Synthèse des commentaires reçus	6
ANNEXE 1 : Liste des personnes ou organismes ayant émis des commentaires	
ANNEXE 2 : Tableau synthèse des commentaires reçus	

Préambule

Comme prévu à l'article 57 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (L.R.Q., c. A-18.1), « les plans d'aménagement forestier intégré doivent faire l'objet d'une consultation publique menée par les organismes régionaux responsables de la mise en place des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire ». La Conférence régionale des préfets (CRP) du Saguenay–Lac-Saint-Jean a tenu, en collaboration avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), une consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO) pour les unités d'aménagement 023-71, 024-71, 025-71 et 027-51 selon les dispositions convenues, en se basant sur le Manuel de consultation du public sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux. Le présent rapport synthétise les commentaires obtenus lors de cette consultation publique.

Section I : Participation à la consultation

Au début du mois de janvier 2018, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a transmis à la Conférence régionale des préfets (CRP) du Saguenay–Lac-Saint-Jean, organisme régional responsable de la coordination et du fonctionnement des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) et des consultations PAFI, un courriel l'informant de la tenue d'une consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO) pour les unités d'aménagement 023-71, 024-71, 025-71 et 027-51.

Dates de la consultation (début-fin) :	12 février 2018	8 mars 2018
---	-----------------	-------------

La direction générale régionale du MFFP a fait paraître un avis public dans les journaux suivants afin d'inviter la population à participer à la consultation publique :

- | | |
|---|-----------------------|
| - Progrès Week-end (version papier) | 10 et 11 février 2018 |
| - Progrès Week-end (version électronique) | 10 et 11 février 2018 |
| - Nouvelles Hebdos | 14 février 2018 |
| - Étoile du lac | 14 février 2018 |
| - Le Lac-Saint-Jean | 14 février 2018 |

En plus de ces publications, la Conférence régionale des préfets a diffusé sur les ondes radiophoniques de Radio X (KYK FM) du 18 février au 24 février 2018 à raison de 5 à 8 occasions par jour un message de 30 secondes où la population était invitée à consulter les plans sur le site internet du ministère ou aux bureaux des unités de gestion de la région.

Le MFFP a présenté aux délégués de la TLGIRT Saguenay, le PAFIO de l'unité d'aménagement 023-71 en pré-consultation lors d'une rencontre le 8 février 2018. Les PAFIO des unités d'aménagement 024-71, 025-71 et 027-51 ont été présentés, quant à eux, aux délégués de la TLGIRT Lac-Saint-Jean lors d'une rencontre le 1^{er} février 2018.

Liste des personnes ou organismes ayant assisté à la pré-consultation du PAFIO de la TLGIRT Saguenay			
Nom	Date	Lieu	UA concernée
Éric Bouchard	8 février 2018	Hôtel La Saguenéenne, Chicoutimi	023-71
Caroline Lavoie	8 février 2018	Hôtel La Saguenéenne, Chicoutimi	023-71
Nathalie Audet	8 février 2018	Hôtel La Saguenéenne, Chicoutimi	023-71

Liste des personnes ou organismes ayant assisté à la pré-consultation du PAFIO de la TLGIRT Saguenay			
Nom	Date	Lieu	UA concernée
Lucie Carrier	8 février 2018	Hôtel La Saguenéenne, Chicoutimi	023-71
Kim Tremblay	8 février 2018	Hôtel La Saguenéenne, Chicoutimi	023-71
Jean-François Lamarre	8 février 2018	Hôtel La Saguenéenne, Chicoutimi	023-71
Serge Bilodeau	8 février 2018	Hôtel La Saguenéenne, Chicoutimi	023-71
Paul-Eugène Grenon	8 février 2018	Hôtel La Saguenéenne, Chicoutimi	023-71
Claude Dupuis	8 février 2018	Hôtel La Saguenéenne, Chicoutimi	023-71
Jonathan Tremblay	8 février 2018	Hôtel La Saguenéenne, Chicoutimi	023-71
Éric Rousseau	8 février 2018	Hôtel La Saguenéenne, Chicoutimi	023-71
Richard Carbonneau	8 février 2018	Hôtel La Saguenéenne, Chicoutimi	023-71
Yves Truchon	8 février 2018	Hôtel La Saguenéenne, Chicoutimi	023-71
Fernand Potvin	8 février 2018	Hôtel La Saguenéenne, Chicoutimi	023-71
Gilles Simard	8 février 2018	Hôtel La Saguenéenne, Chicoutimi	023-71
Tommy Tremblay	8 février 2018	Hôtel La Saguenéenne, Chicoutimi	023-71
Louis Bélanger	8 février 2018	Hôtel La Saguenéenne, Chicoutimi	023-71
Fabien Lanteigne	8 février 2018	Hôtel La Saguenéenne, Chicoutimi	023-71
Chantale Hudon	8 février 2018	Hôtel La Saguenéenne, Chicoutimi	023-71
TOTAL		19 personnes	

Liste des personnes ou organismes ayant assisté à la pré-consultation des PAFIO de la TLGIRT Lac-Saint-Jean			
Nom	Date	Lieu	UA concernées
Serge Gosselin	1 ^{er} février 2018	Motel Chute des pères, Dolbeau-Mistassini	024-71, 025-71 et 027-51
Vincent Chabot	1 ^{er} février 2018	Motel Chute des pères, Dolbeau-Mistassini	024-71, 025-71 et 027-51
Yoland Bau	1 ^{er} février 2018	Motel Chute des pères, Dolbeau-Mistassini	024-71, 025-71 et 027-51
Stéphan Gauthier	1 ^{er} février 2018	Motel Chute des pères, Dolbeau-Mistassini	024-71, 025-71 et 027-51

Liste des personnes ou organismes ayant assisté à la pré-consultation des PAFIO de la TLGIRT Lac-Saint-Jean			
Nom	Date	Lieu	UA concernées
Danny Bouchard	1 ^{er} février 2018	Motel Chute des pères, Dolbeau-Mistassini	024-71, 025-71 et 027-51
Andrée-Anne Simard	1 ^{er} février 2018	Motel Chute des pères, Dolbeau-Mistassini	024-71, 025-71 et 027-51
Yannick Dufour	1 ^{er} février 2018	Motel Chute des pères, Dolbeau-Mistassini	024-71, 025-71 et 027-51
Yvon Racine	1 ^{er} février 2018	Motel Chute des pères, Dolbeau-Mistassini	024-71, 025-71 et 027-51
Pascal Turcotte	1 ^{er} février 2018	Motel Chute des pères, Dolbeau-Mistassini	024-71, 025-71 et 027-51
Vital Boivin	1 ^{er} février 2018	Motel Chute des pères, Dolbeau-Mistassini	024-71, 025-71 et 027-51
Jessy Boulianne	1 ^{er} février 2018	Motel Chute des pères, Dolbeau-Mistassini	024-71, 025-71 et 027-51
Patrick Simard	1 ^{er} février 2018	Motel Chute des pères, Dolbeau-Mistassini	024-71, 025-71 et 027-51
Gabriel St-Gelais	1 ^{er} février 2018	Motel Chute des pères, Dolbeau-Mistassini	024-71, 025-71 et 027-51
Sylvain Lalancette	1 ^{er} février 2018	Motel Chute des pères, Dolbeau-Mistassini	024-71, 025-71 et 027-51
Yves Larouche	1 ^{er} février 2018	Motel Chute des pères, Dolbeau-Mistassini	024-71, 025-71 et 027-51
Claude Villeneuve	1 ^{er} février 2018	Motel Chute des pères, Dolbeau-Mistassini	024-71, 025-71 et 027-51
Marcel Gauthier	1 ^{er} février 2018	Motel Chute des pères, Dolbeau-Mistassini	024-71, 025-71 et 027-51
Normand Laflamme	1 ^{er} février 2018	Motel Chute des pères, Dolbeau-Mistassini	024-71, 025-71 et 027-51
Fernand Potvin	1 ^{er} février 2018	Motel Chute des pères, Dolbeau-Mistassini	024-71, 025-71 et 027-51
Gaston Fortin	1 ^{er} février 2018	Motel Chute des pères, Dolbeau-Mistassini	024-71, 025-71 et 027-51
Michel Laurendeau	1 ^{er} février 2018	Motel Chute des pères, Dolbeau-Mistassini	024-71, 025-71 et 027-51
Gilles Simard	1 ^{er} février 2018	Motel Chute des pères, Dolbeau-Mistassini	024-71, 025-71 et 027-51
Anne Malamoud	1 ^{er} février 2018	Motel Chute des pères, Dolbeau-Mistassini	024-71, 025-71 et 027-51
Michel Bouchard	1 ^{er} février 2018	Motel Chute des pères, Dolbeau-Mistassini	024-71, 025-71 et 027-51
Fanny Bard	1 ^{er} février 2018	Motel Chute des pères, Dolbeau-Mistassini	024-71, 025-71 et 027-51
TOTAL		25 personnes	

Tout comme lors de l'exercice de consultation publique des PAFIO de 2017, aucune soirée de consultation n'a été tenue par le MFFP pour ce présent exercice puisque les professionnels de la fonction publique étaient en moyen de pression syndicale auprès de leur employeur. Cependant, entre le 12 février et le 8 mars 2018, la population était invitée à rencontrer sur rendez-vous, le personnel forestier des unités de gestion du MFFP de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30 pour prendre connaissance des plans et échanger sur divers éléments s'y retrouvant.

Saguenay-Sud et Shipshaw
Unités d'aménagement 023-51 et 023-52
1100 rue Bersimis, Chicoutimi
Téléphone : 418 698-3660

Mistassini
Unité d'aménagement 027-51
56, avenue de l'Église, Dolbeau-Mistassini
Téléphone : 418 276-1400

Rivière-Pérignon
Unités d'aménagement 024-51 et 054-52
801, chemin du Pont Taché Nord, Alma
Téléphone : 418 668-8319

Roberval-et-Saint-Félicien
Unités d'aménagement 022-51 et 025-51
833, boul. Sacré-Cœur, Saint-Félicien
Téléphone : 418 679-3700

Les PAFIO étaient disponibles en tout temps, pendant toute la durée de la consultation publique, sur le site Web du MFFP (<http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/consultation-amenagement.jsp>). 1 042 visites ont été enregistrées au site de consultation du PAFIO.

Toute l'information pertinente de la consultation publique PAFIO a également été publiée sur la page Facebook du MFFP : <https://www.facebook.com/ForetsFauneParcs>.

Les personnes qui sont compilées dans les tableaux suivants sont celles ayant participé aux activités de consultation. On peut considérer que cette liste représente le nombre minimum de gens qui ont consulté les plans durant cette consultation publique puisqu'il était possible de consulter le site Web du MFFP sans s'inscrire en tant que participant à la consultation. La liste des personnes ou organismes ayant émis des commentaires est présentée à l'annexe 1 du présent document.

Section II : Synthèse des commentaires reçus

Le tableau suivant présente le nombre de participants ayant émis des commentaires dans le cadre de cette consultation publique et faisant partie d'une table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT). Dans le cadre de cette compilation, seuls les commentaires provenant d'organismes occupant un siège aux comités de travail de la TLGIRT ont été considérés comme provenant d'un participant à une TLGIRT.

Participant à une TLGIRT	Non-participant à une TLGIRT
13	72

Une fiche de commentaire pouvait contenir plusieurs commentaires portant sur différent type de préoccupations. Les tableaux suivants présentent le nombre de commentaires émis par type d'utilisateurs et type de préoccupations.

Type d'utilisateurs								
Total	Villégiateurs (chalet, association de riverains)	Clientèle faunique (zec, pourvoirie, réserve faunique)	Clientèle municipale (municipalité, MRC)	Récréotourisme (activité, club, association)	Groupe environnemental	Chasseurs, pêcheurs (club, association)	Gestionnaire de territoire faunique (zec, pourvoirie, réserve faunique)	Autres
85	45	1	3	20	6	5	2	3

Type de préoccupations							
Total	Localisation des travaux	Infrastructure (chemins, ponts)	Types de traitement	Période réalisation des travaux	Superficies des travaux	Transport (bruit, sécurité, etc.)	Autres
229	110	27	44	18	4	17	9

ANNEXE 1 : Liste des personnes ou organismes ayant émis des commentaires

Personnes ou organismes ayant émis un commentaire
Agence de gestion intégrée des ressources (AGIR)
Anonyme
Anonyme
Anonyme
Anonyme
Anonyme
Anonyme
Anonyme
Anonyme
Anonyme
Association L-202
Association Métis Centre-Nord du Saguenay des Terres-Rompues
Association des Propriétaires de Lac-à-Jim
Association des Riverains du lac Noir
Blackburn, Denis
Blais, Stéphanie
Boréalisation
Bouchard, Jocelyn
Bouchard Munger, Carl
Boulangier-Messier, Mathieu
Boulianne, Camille
Boulianne, Christine
Charpentier, Michel
Club lac Emmuraillé Inc.
Collard, Virginie
Comité de développement touristique de Lamarche
Comité de sauvegarde de la rivière Péribonka
Conseil régional de l'environnement — Capitale Nationale
Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean (CREDD)
Côté, Pierre
Créneau d'excellence en tourisme d'aventure et écotourisme au SLSJ
Deschêne, Samuel
Desgagné, Emy
Doucet, Jérémy
Dufour, Pierre
Dupont, Nicole
Fortin, Carl

Personnes ou organismes ayant émis un commentaire

Fortin, Gilles
Fortin, Jonathan (Groupe de villégiateurs)
Fortin, Mélina
Gagnon, Thérèse
Garon, Lise
Gauthier, France
Gehin, Frédéric
Girard, Sandra
Goulet, Pierre
Guay, Régis
Lachance, Marianne
Lapointe, C.
Lapointe, Steeve
Larouche, Andrée
Larouche, Laval
Larouche, Maude
Lavoie, Gabriel
Lessard, Pierrot
Lessard, Renald
Lord, Isabelle
Maltais, Guillaume
Maltais, Pierrot
Marineau, Guy
MRC du Fjord-du-Saguenay
Municipalité de Lamarche
Municipalité de Saint-David-de-Falardeau
Nature Québec
Pannetier, Anik
Perron, Nicolas
Picard, Pascal
Privé, Karell
Rivard, Carolyne
Salesse, André
SÉPAQ Réserve faunique Ashuapmushuan
SÉPAQ Réserve faunique des Laurentides
Sévigny, Michel
Simard, Rémi
Simard, Roger
Société pour la nature et les parcs (SNAP Québec)
Tardif, Patrice
Thériault, Serge
Tourisme Alma Lac-Saint-Jean
Tremblay, Gisèle
Tremblay, Michèle

Personnes ou organismes ayant émis un commentaire
Tremblay, Samy-Jane
Vallée, Jason
ZEC des Passes
Total : 85 personnes ou Organismes

ANNEXE 2 : Tableau synthèse des commentaires reçus

Organisme	Synthèse des commentaires reçus
Agence de gestion intégrée des ressources (AGIR)	L'Agence de gestion intégrée des ressources (AGIR), ainsi que ses membres concernés (les corporations locales de développement en milieu forestier de la MRC de Maria-Chapdelaine), ont pris connaissance des PAFIO (consultation publique 2018) des UAF 024-71, 025-71 et 027-51. Par la présente, nous désirons vous faire part de nos préoccupations et demandes. À l'intérieur de ces UAF se trouvent les secteurs d'appartenance des corporations de la MRC de Maria-Chapdelaine, soit en périphérie et à l'intérieur des limites municipales. Les corporations locales de développement en milieu forestier de la MRC de Maria-Chapdelaine forment dix OSBL qui sont actifs pour la majorité depuis le début des années 1990 : <i>le Comité de développement de Girardville, le Comité forêt environnement de Saint-Thomas-Didyme, la Corporation d'aménagement forêt Normandin, la Corporation de gestion forestière de Notre-Dame-de-Lorette, le Comité forêt habitée Saint-Edmond-les-Plaines, les Jardins forestiers de Saint-Stanislas, l'Association régionale de développement unifié, la Corporation de développement des ressources de Sainte-Élisabeth-de-Proulx, l'Association de Développement Saint-Eugène et la Corporation de développement Économique et Communautaire de Saint-Augustin</i>. En 2000, les corporations se sont dotées d'une expertise technique regroupée : <i>l'Agence de gestion intégrée des ressources (AGIR)</i>. Actuellement, en partenariat avec la MRC de Maria-Chapdelaine, AGIR et les corporations travaillent sur un projet de <i>Forêt de proximité</i>. Suite à la réponse que nous avons reçue de votre part lors de la dernière consultation publique PAFIO (V7 et V8) (PAFIO-C1-2017-D060 et D063), les corporations locales membres d'AGIR ont toujours le désir de participer activement à la planification de leurs activités en forêt publique. Notre approche demeure de travailler en collaboration avec les bénéficiaires de garantie d'approvisionnement (BGA), principalement Produits forestiers Résolu (PFR) dans l'identification des secteurs d'interventions potentiels (SIP) et si possible au raffinement de ces derniers en secteur d'intervention (SI). Notre objectif est donc de s'assurer que nos membres puissent continuer de poursuivre leurs missions d'économie sociale à long terme en se donnant une planification d'au moins cinq ans en continu. Cependant, après avoir fait cet exercice de planification à long terme dans l'intérêt de nos membres, nous avons régulièrement, depuis quelques années des surprises. En effet, cet exercice de planification qui avait été fait de bonne foi par nos représentants avec l'industrie, devient régulièrement une porte de sortie pour un BGA en particulier qui soit disant à des problèmes avec votre planification et doit se servir à l'intérieur des SIP qui devaient assurer nos besoins. Cette situation est embarrassante puisqu'elle a des effets directs sur nos activités, nos relations de confiance avec les différents

	usagers du territoire avec qui nous travaillons depuis longtemps et nous amènent à s'inquiéter de plus en plus sur la pérennité de nos activités dans les parties sud des UAF concernées. Il faudrait donc trouver rapidement une solution à cette situation. Donc, considérant la possibilité de la création de la <i>Forêt de proximité de Maria-Chapdelaine</i>, considérant que les activités des corporations ainsi que le projet de forêt de proximité sont appuyés politiquement par le milieu local et régional, considérant que depuis plus de 20 ans, en tant qu'OSBL, les corporations sont actives dans le développement socio-économique, considérant que le maintien du volume des activités annuelles permet des retombées locales pour les corporations dans leur milieu, considérant que le mécanisme de concertation avec les bénéficiaires de GAF dans la planification des travaux présente certaines problématiques. Après consultation et analyse des PAFIO déposés, voici nos principales préoccupations : - D'être consulté à nouveau par le MFFP lorsque le découpage plus précis des SIP (secteurs tordeuses, forêts morcelées et PRAN) sera effectué. De cette façon, nous serons en mesure de pouvoir émettre des préoccupations plus précises. Il serait également intéressant de connaître les détails des traitements planifiés pour chacun des secteurs en consultation. L'objectif de cette approche est de pouvoir vous soumettre nos préoccupations (suggérer des modalités) plus précises lorsque viendra le moment de découper plus finement les secteurs d'opérations. Considérant le contexte de gestion intégrée des ressources dans les parties sud des UAF, les corporations suggèrent d'utiliser des modalités et des approches de consultation particulières pour la planification de ces zones qui sont fortement utilisées. Notre connaissance des territoires et des dynamiques locales pourrait nous permettre de vous aider dans certains cas. - Nos membres sont toujours préoccupés par la quantité des massifs affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Nous aimerions participer à la planification et à la récupération éventuelle de ces secteurs. Par conséquent, il sera important pour les aménagistes de considérer et d'analyser le maintien à long terme d'un capital forestier sur le territoire projeté de la Forêt de proximité de Maria-Chapdelaine même si nous devons récupérer certains secteurs gravement affectés par la tordeuse. C'est pourquoi nous aimerions être consultés sur cette approche ou stratégie. Nous poursuivons la validation sur le terrain dans certains secteurs afin de diagnostiquer les dommages de la TBE. Cette initiative nous permettra de mieux planifier et intervenir dans les secteurs affectés par la TBE qui se retrouvent dans des zones fortement utilisées (villégiatures regroupées et autres activités). Il nous fera plaisir de partager avec vous les informations que nous aurons recueillies sur le terrain. - De maintenir un capital forestier qui permettra la récolte des volumes annuels historiques des corporations sur leurs territoires
--	---

	d'appartenance (82 800 m3 en SEPM, dont 35 800 m3 dans la 025-71 et 47 000 m3 dans la 027-51) et de s'assurer de maintenir un capital de ressources forestières sur le territoire projeté de la forêt de proximité de la MRC Maria-Chapdelaine dans le but de maintenir la rentabilité du projet (voir la fiche 5.01A de la TLGIRT, fiche enjeux et solutions « Forêt de proximité »). Le bilan est actuellement inquiétant et selon notre évaluation, il faudra être très vigilant afin de respecter les cibles identifiées. - De plus, il serait très important de considérer lors de la planification, l'intensité et la répartition des SIP commerciaux. Après avoir évalué la cartographie à jour des historiques de travaux de récolte des dernières années incluant les secteurs TBE, nous remarquons qu'il reste peu de SIP d'un seul tenant dans la partie sud des UAF. Il faudra donc porter une attention particulière à cette situation qui pourrait avoir comme effet de récolter trop intensivement des secteurs à proximité des municipalités qui sont des secteurs fortement utilisés à différentes fins. Il serait prudent selon nous que vous optiez dans ces secteurs d'une approche de répartition dans le temps sur plusieurs années plutôt que de récolter intensivement un important volume sur une seule année par exemple. Nous aimerions vous rencontrer sur ce sujet afin de pouvoir échanger plus précisément de cette préoccupation qui est importante pour nous. Cette préoccupation est générale, mais pour cette consultation elle est surtout applicable pour les SIP qui sont en coupe de régénération dans les secteurs de Notre-Dame-de-Lorette (ouest et est du lac Mathieu) et de Saint-Stanislas (lac Éden). - Nous constatons également, suite à la consultation du PAFIO, que beaucoup de chemins planifiés (implantation, amélioration et réfection) sont en consultation principalement dans les territoires intra municipaux de Notre-Dame-de-Lorette. Cette situation est possiblement en lien avec le nouveau programme de voirie qui est accessible pour les BGA. Sur ce point, nous sommes préoccupés et nous demandons au MFFP de nous consulter plus spécifiquement sur cet élément avant d'autoriser la planification. C'est que beaucoup de chemins déjà existants avaient été construits à l'époque par les corporations locales avec le programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF) et servent aujourd'hui à de multiples usages. - En 2017, nous étions préoccupés par un vaste SIP situé dans l'UAF 27-51 (lac Supérieur) localisé en bonne partie à l'intérieur des limites historiques d'intervention de la corporation de Notre-Dame-de-Lorette. Pour les considérants exprimés précédemment, nous aimerions pouvoir discuter avec vous plus précisément du découpage, des modalités, de l'intensité et des échéanciers de récolte de ce SIP. Sachez que nous sommes toujours disponibles à travailler en collaboration avec vous et que nous attendons des nouvelles sur la façon avec laquelle nos préoccupations seront considérées.
Anonyme	Aucun commentaire.

Anonyme	Le territoire devrait rester vierge, sans aucune exploitation forestière.
Anonyme	Je travaille dans le tourisme d'aventure. Mon rôle est donc de faire découvrir les joyaux des territoires qui nous entourent, dont la rivière Péribonka. Tous travaux pouvant porter atteinte à la beauté du paysage de la rivière. Le tourisme est une industrie très importante pour l'économie locale. C'est pourquoi je propose d'exploiter cette ressource avec des activités récréotouristiques et non pas par des coupes forestières. L'impact qu'aurait une telle pratique serait très néfaste pour son potentiel d'exploitation récréatif.
Anonyme	Aucun commentaire.
Anonyme	L'écosystème doit être préservé. Préserver l'écosystème, nous et les générations futures en avons grandement besoin.
Anonyme	Aucun commentaire.
Anonyme	Aucun commentaire.
Anonyme	Il semblerait que des coupes soient prévues dans le secteur de la rivière Péribonka, aux abords des rives. J'espère que ce secteur, si c'est bien réel, sera épargné. Notre forêt est également un terrain de jeux que la plupart des utilisateurs respectent. Ce coin est particulièrement apprécié parce qu'il est facilement accessible. Merci de le conserver.
Anonyme	Je suis préoccupé par la coupe de bois aux abords de la rivière Péribonka.
Anonyme	Nous avons notre résidence principale au lac Tchitogama Destruction de la forêt, pollution visuelle pour nous et le touriste, destruction des berges de la rivière Péribonka, destruction des endroits de nidification des oiseaux et des mammifères. Les arbres filtrent le CO2, les racines filtrent l'eau de la forêt et de la rivière, ruisseaux et lacs. Ne trouvez-vous pas que l'humain utilise à outrance les ressources naturelles de notre belle planète ? Et c'est pour ça que la planète est rendue à bout de souffle. Etc., etc., etc. J'imagine que vous connaissez la suite et tout ça pour du \$\$\$\$\$\$. Je ne crois pas que vous voulez couper tous ces arbres à cause de la tordeuse. Non mais, vous allez détruire tout ce beau paysage. Quelle désolation et surtout quel désastre !
Association L-202	Zone sur la route 202, du km 1 au km 125 (nord/sud) et entre les rivières Ashuapmushuam et Elizabeth (est/ouest) :

	Désire avec une carte du territoire avec récolte privé dans les prochaines années. Pour chacun des chalets présents dans cette zone, nous souhaitons qu'un encadrement visuel soit conservé afin de ne pas voir de récolte, particulièrement à l'avant-plan et les pourtours du lac. Chemins : nous sommes conscients que les chemins sont empruntés par plusieurs utilisateurs, dont les compagnies forestières. Nous souhaitons que les chemins soient remis dans le même état qu'avant le début des travaux, lorsqu'utilisés par les compagnies.
Association Métis Centre-Nord du Saguenay des Terres- Rompues	Suite à l'entretien téléphonique avec M. Bertrand Perron concernant l'ait protégée de la rivière aux Écorces et du lac aux Écorces, ce dernier vous a fait part qu'il y avait des héronnières le long du lac aux écorces côté ouest et selon l'observation de vos cartes vous avez diminué l'air protégé dans ce secteur. Donc, nous aimerions que l'aire protégée prenne plus d'expansion qu'il en est présentement du côté ouest et de plus qu'aucune coupe de bois ne soit effectuée dans ce secteur pour la protection de la flore, de la faune et afin de conserver le territoire de trappe occupé par un autochtone métis. Suite à la rencontre que nous avons eue, nous vous demandons que vous cessiez la coupe de bois dans le secteur 03-10-0044 lac Métascouac. Étant donné que nous aimerions protéger les espèces tels la martre, l'écureuil, la belette, le pécan, le pygargue à tête blanche, etc. Si vous continuez dans ce sens, il n'y aura plus de protection de la faune, seul le poisson y demeurera ce qui, à notre avis, n'est pas normal dans une réserve faunique. Pour votre information, ce territoire est exploité par un trappeur autochtone métis. Suite à la rencontre que nous avons eue avec vous, nous vous envoyons les recommandations suivantes. Nous aimerions qu'aucune coupe de bois ne soit effectuée sur le territoire unité 23-71, secteur du lac du Père Marié, car nous considérons qu'il ne reste pas suffisamment de bois pour la protection et la survie des animaux. De plus, il existe sur ce territoire une ligne de trappe couverte par un autochtone métis. Par le fait même ce que nous avons de vos cartes cela ne reflète en rien la réalité d'aujourd'hui. Donc nous vous suggérons qu'une vérification humaine et de vous-même sur le terrain soit effectuée afin de valider nos allégations. Dans la mesure du possible nous aimerions recevoir de votre part les dates que ce secteur sera visité. Après la visite si des photographies ont été prises nous aimerions les recevoir. Merci de porter une attention particulière à notre demande et de votre collaboration.

Association des Propriétaires de Lac-à-Jim	Parmi nos membres, nombreux sont des chasseurs, pêcheurs. Il y a également, un centre de villégiature, camping, chalets à louer 4 saisons qui essaie de se développer. De plus, accessible par la passerelle du 49^e. Sur les 170 propriétés autour du Lac-à-Jim, dont une cinquantaine de résidents à l'année et un centre de villégiature, la préoccupation de la protection du paysage et de l'habitat de proximité est constante. Nous tenons à signaler notre sensibilité par conséquent à tous les points cochés plus haut. Nous subissons l'épidémie de la tordeuse de bourgeon de l'épinette à différents endroits autour du Lac-à-Jim en plus d'avoir une forêt très mature et donc également sensible aux chablis. Différentes parcelles ont été récoltées dont certaines très proches laissant un décor/habitat écorché aux résidents, villégiateurs, visiteurs. Nous comprenons également que certaines récoltes doivent être faites pour récupérer la matière ligneuse, mais dans les cas de proximité ne peut-il pas y avoir du reboisement rapidement amorcé ? Nous avons une corporation qui exploite un droit de coupe en collaboration avec PFR et votre ministère, soit le comité Forêt-Environnement de St-Thomas Didyme. Nous souhaitons que la collaboration avec cette organisation (qui se veut rassurante) soit bien ficelée de façon à éviter des coupes inappropriées au milieu environnant.
Association des Riverains du lac Noir	Tous les SIP localisés dans le bassin versant du lac Noir, surtout ceux au sud-ouest. Revoir le MH convenu lors de 2013-2018 : le MFFP va s'assurer que le fichier forme du bassin soit intégré au R176 (fichier des mesures d'harmonisation). Valider les blocs planifiés en 2014 dans la portion sud-ouest et faire un retour à M. Gauthier (retrait ou report des blocs identifiés).
Blackburn, Denis	Chantier Micquet Sud : Le villégiateur demande la possibilité de relier le nouveau chemin construit à celui qu'il utilise pour se rendre à son bail de villégiature.
Blais, Stéphanie	Si une compagnie forestière cesse ses opérations, qu'arrive-t-il au chemin principal ? Quels sont les moyens des villégiateurs pour l'entretien du chemin, afin qu'il demeure carrossable ? Nous sommes à créer une association, vu que la compagnie forestière n'a plus de coupe de prévue dans ce secteur, du km 71 au 250 km pour les 3 prochaines (selon ce qu'on entend parler). Nous cherchons à savoir comment on peut avoir (\$) du ministère pour l'entretien des chemins. Vu que ce dernier sera entretenu par les villégiateurs jusqu'à la nouvelle période de coupe, donc une économie appréciable qui n'est pas à négliger.
Boréalisation	Lors du processus de concertation de la Table régionale de l'analyse de carence en aires protégées (TRACA) tenue entre 2011 et 2013, quatre

	projets d'aire protégée sur le territoire de la rivière Péribonka ont été proposés. Parmi ceux-ci, le projet d'aire protégée du Comité de Sauvegarde de la Rivière Péribonka (CSRP) a fait l'objet d'un vaste appui auprès de la population ainsi que chez les entreprises écotouristiques de la région. Le corridor de la rivière Péribonka est reconnu pour sa valeur paysagère et ses forêts à haute valeur de conservation. Depuis 2015, Boréalisation s'est ajouté aux voix nombreuses qui réclament la protection des forêts riveraines de la rivière Péribonka. En dépit de l'intérêt pour la protection du secteur, trois chantiers à l'intérieur du corridor de la rivière Péribonka sont planifiés au PAFIO. UA 023-71 CHANTIER TARRANT Traitement Coupe de régénération en forêt infestée par la tordeuse des bourgeons de l'épinette Superficie ha 11 447 CHANTIER PÉRIBONKA UA 024-71 Traitement Éclaircie précommerciale ou dégagement Consultation Oui Superficie ha 327 CHANTIER TCPR_TNO EST UA 023-71 Traitement Éclaircie précommerciale ou dégagement Consultation Oui Superficie ha 3 093 Lors des consultations dans le cadre du PAFIT du Saguenay–Lac-Saint-Jean en 2017, Boréalisation a demandé que le projet d'aire protégée du corridor de la rivière Péribonka soit considéré « territoires d'intérêt proposés pour la création d'aires protégées » et fasse l'objet des mesures d'évitement à ce titre mentionnées en point 6.3.3.2 du PAFIT. Le corridor de la rivière Péribonka est présentement l'objet de démarches à titre de territoire d'intérêt pour la création d'une aire protégée. Pour cette raison, nous considérons comme malvenues toutes opérations forestières sur ce territoire. Nous demandons que soient retirés du PAFIO les chantiers « PÉRIBONKA », « TARRANT » et « TCPR_TNO EST ».
Bouchard, Jocelyn	Chantier Branche Ouest: Laisser quelques endroits pour que l'on puisse bûcher du bois de chauffage. Il y a 13 groupes de chasseurs dans ce secteur qui malgré le feu et les interventions forestières se respectent. Il ne faudrait pas briser cela. Lors du dernier chantier, les chemins ont été laissés dans un état lamentable. Près de 10 000 \$ furent nécessaires pour réparer 3 km de chemin afin de pouvoir se rendre à nos chalets. Il y a 13 chasseurs dans ce

	secteur, qui malgré, le feu et les interventions forestières se respectent. Il ne faudrait pas briser cela. Si vous allez dans la montagne du lac Victoria côté ouest, refaire les ponts après. Section de chemin entre le lac de la Patate et le lac Morin : Ajoutez du gravier, refaire les fossés et débouchez les ponceaux, car lors des travaux (2003-2006) les chemins n'ont pas été recouverts de gravier, ils ont été laissés sur la terre grise. Ce qui était notre chemin d'accès est maintenant inutilisable et nous devons maintenant faire un détour de plus de 7 km. Section de chemin entre le Lac Morin et le La Raymond : rénover. Ajoutez du gravier, car il n'est pas conçu pour le transport de la machinerie et nous avons dû, en raison du budget, restreindre le gravier.
Bouchard Munger, Carl	Aucun commentaire.
Boulanger-Messier, Mathieu	Aucun commentaire.
Boulianne, Camille	Je suis contre ce projet tout simplement. Cela empêchera le plaisir de profiter pleinement, au niveau du tourisme et du plein air, de la rivière Péribonka. Elle regorge d'innombrables animaux et écosystèmes uniques au Québec, que nous nous devons de protéger.
Boulianne, Christine	Conservons notre forêt vierge, c'est le plus bel héritage.
Charpentier, Michel	En faire un secteur protégé. Accessible aux citoyens.
Club lac Emmuraillé Inc.	Club lac Emmuraillé Inc. représente 37 propriétaires de maison d'habitation et de chalets disséminés autour du lac Emmuraillé de Saint-David-de-Falardeau. Il sensibilise ses membres à la végétalisation des berges et des espaces dénudés ambiants et à la protection de l'environnement. Il est membre du Réseau de surveillance volontaire des lacs et fournit annuellement des relevés au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques. Les dernières interventions au lac voisin de La Roche ont laissé un terrain dévasté par la machinerie qui ne peut plus être fréquenté par les autres utilisateurs de la forêt. Les feuillus ont été déracinés et écrasés, des cratères inondés, des sablières laissées sans remise en état, etc. tous ces dégâts à la limite des érablières. De plus, il reste très peu de forêts en état pour les loisirs et les grands animaux qui y circulent. Protéger le milieu forestier de la dévastation que nous avons connue au lac voisin. Conserver un milieu de villégiature qui fait la richesse foncière de Saint-David-de-Falardeau. Interdire la coupe commerciale pour conserver le peu qui reste de forêt utilisable par les villégiateurs, les citoyens et les touristes. Conserver l'équilibre écologique en maintenant les milieux humides qui filtrent l'approvisionnement les recharges des lacs Clair,

	Emmurailé, de la Roche. Éviter la contamination des sols fragiles par la machinerie lourde, etc. Les propriétaires ont investi dans les infrastructures sévèrement réglementées pour garantir une grande qualité d'environnement qui fait partie intégrante de la valeur de leur propriété. Quelle est la valeur d'une propriété qui donne vue sur un désastre environnemental ?
Collard, Virginie	Je voudrais préserver et respecter le côté naturel de la rivière Péribonka ! Ne pas toucher aux arbres et tout ce qui est à l'alentour de la rivière Péribonka ! Protégeons le peu de milieu naturel que nous avons au Québec !
Comité de développement touristique de Lamarche	Rivière Péribonka Avec le support de Synergie, développement, marketing, la municipalité de Lamarche a élaboré un plan ambitieux de développement touristique de calibre international dont les deux piliers sont la rivière Péribonka et le lac Tchitogama. Ce projet est soutenu par le ministère des Affaires municipales, Emploi Québec et la MRC Lac-Saint-Jean Est et il est appuyé par l'ensemble des organismes touristiques de la région qui voit dans ce projet une contribution importante pour le développement écotouristique de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Pour Lamarche, ce projet représente la solution pour sortir de 25 années de dévitalisation par la création d'emplois et l'établissement de nouveaux commerces et petites entreprises liés au domaine touristique. L'enjeu majeur et déterminant pour la réussite de ce projet est la préservation de l'environnement naturel de ces deux plans d'eau. La qualité visuelle exceptionnelle des paysages et les grandes valeurs écologiques de ce territoire constituent le produit d'appel sur lequel repose ce projet. Or, dans ce PAFIO 2018, des coupes forestières apparaissent sur 14 km dans le couloir visuel de la rivière Péribonka. Avec le fjord du Saguenay, le parc des Monts Valin et le parc de la Pointe-Taillon, la rivière Péribonka est appelée à devenir le quatrième pilier du développement touristique régional. La qualité paysagère et la grande nature constituent un produit d'appel majeur pour le développement touristique du Saguenay–Lac-Saint-Jean et la rivière Péribonka bien que ne bénéficiant pas d'un statut de parc, doivent présenter des qualités environnementales de niveau équivalent. Toute l'industrie touristique de la région compte sur l'immense potentiel naturel de la rivière Péribonka pour établir ou renforcer son positionnement au niveau international. De surcroît, une partie des coupes se situe dans le secteur de la baie des Gardes qui est pressenti pour devenir le plus important site de développement touristique sur la rivière avec aménagement d'un camping, de chalets locatifs, de sentiers d'interprétation, d'activités nautiques et terrestres, etc. L'intégrité du milieu naturel est d'une importance capitale pour ce type d'installation et pour la clientèle qu'elle veut attirer. La clientèle internationale qui est particulièrement visée par le projet est

	d'une grande exigence en ce qui concerne la préservation de l'environnement naturel et la préservation des lieux qu'ils visitent. Des coupes forestières à proximité de ces lieux sont donc tout à fait incompatibles avec la vocation du territoire. Le Comité de développement touristique de la municipalité de Lamarche s'oppose donc à toute forme de coupes forestières dans le couloir visuel de la rivière Péribonka. De plus, nous demandons à être consultés pour le territoire hors couloir visuel, car en plus du secteur de développement de la baie des Gardes, on retrouve la présence du site touristique de la montagne de la Tour et un chemin aménagé de 16 km qui se retrouve dans la zone de coupe prévue. Ces infrastructures touristiques déjà présentes et futures doivent être prises en compte par le MFFP dans la planification des travaux et ces derniers à leur tour, doivent tenir compte des exigences de l'industrie touristique en matière de protection des paysages et de qualité de l'environnement naturel, facteurs indispensables pour répondre aux normes de qualité de la clientèle touristique.
Comité de sauvegarde de la rivière Péribonka	Lors de la consultation publique du PAFIT 2018-2023, le Comité de Sauvegarde de la rivière Péribonka a clairement exprimé l'importance de protéger le couloir visuel de la rivière Péribonka en raison de ses grandes valeurs paysagères et environnementales. Trois mois plus tard, le MFFP produit un plan d'intervention opérationnelle 2018 qui prévoit une coupe forestière de 14 km dans le couloir visuel de la rivière. La première réaction est de se demander à quoi servent les consultations publiques surtout quand 18 des 28 répondants au PAFIT faisaient référence à la protection de la rivière Péribonka dont tout le monde reconnaît les importantes valeurs. La loi sur l'aménagement durable du territoire forestier spécifie bien que l'aménagement du territoire forestier doit concourir plus particulièrement à : « la prise en compte, dans le choix de développement, des valeurs et des besoins exprimés par les populations concernées ». En ce qui concerne les interventions du ministère dans le couloir visuel de la rivière Péribonka, où se trouve la prise en compte des valeurs et des besoins de la population locale et régionale qui réclament depuis 2010 la protection du patrimoine naturel exceptionnel que représente la rivière Péribonka ? La loi dit aussi que l'aménagement durable de la forêt doit concourir : « au maintien des avantages socio-économiques multiples que les forêts procurent à la société ». L'immense potentiel touristique de la rivière Péribonka représente pour l'économie régionale des revenus beaucoup plus intéressants et plus durables à long terme qu'une coupe forestière aux 50 ans en plus de contribuer à la diversification économique dont la région a un besoin criant. Dans la démarche de certification FSC de Rétabec et de Résolu, une bande de 3km de large de chaque côté de la rivière a été désignée « forêt à haute valeur de conservation » (FHVC). La certification n'est plus, mais les valeurs qui ont présidé à cette désignation sont toujours bien présentes et le MFFP devrait se sentir une obligation morale de respecter les règles de cette

	désignation, c'est-à-dire de consulter les utilisateurs de la rivière Péribonka avant d'entreprendre une planification forestière dans le périmètre de la FHVC. Le respect des règles, le respect des utilisateurs et de la population aideraient certainement à améliorer l'image de l'industrie forestière et des gestionnaires de la forêt. Dans la région naturelle des Collines du lac Péribonka à laquelle appartient la rivière Péribonka, le taux d'aires protégées est de 3,1 %, ce qui représente un grave taux de carence en aires protégées pour cette région. Le MDDELCC a récemment déposé au MFFP un projet d'aire protégée qui correspond au couloir visuel de la rivière Péribonka et qui contribuerait pour 0,75 % d'aires protégées sur ce territoire ce qui porterait le territoire sous protection à 3,85 %. Ce minime pourcentage est encore bien en dessous de la cible de 17 % visée par le Canada pour 2020. Le Comité de Sauvegarde de la rivière Péribonka milite depuis 2010 pour la protection de la rivière Péribonka et depuis 2011 pour la création d'une aire protégée dans le territoire de la rivière Péribonka. Ce projet a été largement supporté par la population de Lamarche et par la population régionale (pétition de 5 260 signatures déposée à l'Assemblée nationale du Québec le 25 mai 2010, appuient des organismes environnementaux [CREDD, SNAP, Nature-Québec, Boréalisation, Eureko, Fondation Rivières], appuis de l'industrie touristique [FQCK, Aventure Écotourisme Québec, Tourisme Saguenay/Lac-Saint-Jean, Tourisme Alma/Lac-Saint-Jean, Créneau d'Excellence en tourisme d'aventure et écotourisme, Fjord en kayak, Équinox aventure, etc.]). Nous demandons au MFFP de prendre très sérieusement en considération les valeurs exprimées par la population régionale et les besoins exprimés par l'industrie touristique régionale et d'ajuster sa planification forestière 2018 afin de répondre à la volonté régionale maintes fois manifestée depuis les huit dernières années. Nous demandons également au MFFP de donner son accord à la proposition du MDDELCC de créer une aire protégée dans le couloir visuel de la rivière Péribonka ce qui permettrait de mettre définitivement ce territoire sous protection, ce qui permettrait à l'industrie touristique de le mettre en valeur et de le faire connaître à l'échelle mondiale et ce qui éviterait à la population régionale de devoir participer à répétition à des consultations auxquelles plus personne ne croît.
Conseil régional de l'environnement — Capitale Nationale	Il y a actuellement des consultations pour les PAFIOs dans la région 03. Le Conseil régional de l'environnement – Capitale nationale, s'est penché sur les cartes proposées par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour l'exercice de consultation de l'UA 023-71. Nous avons pris soin de remplir les formulaires prévus aux fins de la consultation, nous avons toutefois à cœur de saisir l'occasion de vous rappeler, encore une fois, certaines de nos priorités en matière de conservation régionale. Ainsi, nous profitons de cette consultation pour signifier nos attentes et prendre part à la gestion forestière afin que la protection des ressources et des fonctions de la forêt, le maintien de la qualité des paysages, le rétablissement du caribou forestier et la prise en compte du

	récréotourisme comme créateur de richesses soient mieux intégrés. Nous nous opposons à la réalisation des opérations forestières prévues dans plusieurs propositions d'aires protégées identifiées par les groupes de travail régional sur les aires protégées des régions du Saguenay — —Lac-Saint-Jean et de la Capitale-Nationale. Les travaux prévus au PAFIOs auraient des impacts majeurs sur les valeurs de conservation de ces territoires. Nous maintenons donc notre demande (formulée précédemment lors de la consultation sur le PAFIO de l'UGAT 023-52 ainsi que celle portant sur le PAFIT de l'UAF 03351) que le MFFP applique un moratoire sur ce territoire. En effet, dans plusieurs régions du Québec, dont la région du Bas-Saint-Laurent, les PAFIT indiquent que les territoires proposés issus de l'analyse de carence en aires protégées sont sous « moratoire ». C'est-à-dire qu'il n'y a aucune activité d'aménagement forestier qui peut être réalisée. On ne parle donc pas de mesures d'évitement, mais bien d'une protection administrative complète. La CRÉ – région Capitale nationale est d'avis que le même type de protection devrait être appliqué dans la région et que celui-ci devrait apparaître dans les PAFIOs. Ces territoires d'intérêt pour la création d'aires protégées doivent être soustraits temporairement de l'aménagement forestier dans l'attente de l'analyse approfondie par les différents ministères impliqués ou de la désignation légale de ces secteurs à titre d'aire protégée. Rappelons que ce projet d'aire protégée a été proposé par la Conférence régionale des Élus de la région 03 (CRÉ03) avant sa dissolution et la Table régionale d'analyse de carences sur les aires protégées (Saguenay — —Lac-Saint-Jean) (TRACA). Le territoire a été identifié comme ayant un fort potentiel de conservation. Ces territoires ont été déterminés après plusieurs mois de concertation, dans chacune des régions concernées, avec comme objectif de faciliter l'atteinte des cibles gouvernementales en matière d'aires protégées. Les scénarios qui en ont découlé sont le fruit de consensus patiemment obtenus auprès d'acteurs de tous les milieux, incluant les entreprises forestières, les municipalités, les groupes environnementaux, etc. Le Conseil régional de l'environnement – Capitale nationale, est préoccupé par cette situation et est d'avis que les opérations forestières sur les territoires proposés et leur périphérie immédiate risquent d'hypothéquer fortement certains attributs de ceux-ci et, par le fait même, leur potentiel de conservation. Cette situation est d'autant plus déplorable que des représentants du Ministère ont participé activement aux travaux de ces tables, allant dans certains cas jusqu'à proposer eux-mêmes des territoires. De plus, le Ministère étant responsable de la planification forestière, il lui aurait été aisé de mettre en œuvre des mesures pour s'assurer d'éviter cette situation. Nous accordons une haute importance à la mise en œuvre de la Stratégie québécoise sur les aires protégées et nous talonnerons le MFFP et le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) à ce sujet, car ils
--	---

	s'exposent à la critique tant et aussi longtemps que le gouvernement n'aura pas statué sur les projets. D'ailleurs, la récolte de bois dans ces territoires accroît considérablement le risque que des bois non conformes aux standards du FSC soient transformés dans les usines régionales, et pourrait mener à une remise en question de l'analyse de risque de certains détenteurs de certificats FSC de bois contrôlé (le risque pourrait passer de faible à élevé). Cet exercice de planification fragilise donc par ailleurs notre industrie et le blâme en reviendra aux ministères impliqués. Nous vous demandons donc de collaborer avec le MDDELCC afin de contribuer à l'atteinte des cibles de protection visées par la Convention internationale sur la biodiversité et les objectifs gouvernementaux en matière de conservation. En ce sens, il nous apparaît essentiel que vous interveniez auprès des directions régionales de votre ministère afin de vous assurer qu'aucune récolte ne soit effectuée, à court terme, dans des territoires issus de ces processus régionaux. Ceci permettra aux ministères concernés, particulièrement le MDDELCC, d'effectuer les démarches nécessaires pour faire avancer les différents dossiers. Il nous semble évident que si le gouvernement met trop de temps à prendre une décision pour ces projets d'aires protégées dans la région, et que chaque année, le MFFP permet la mise en œuvre d'opérations forestières dans ces projets, ils auront été altérés de façon importante. En effet, il n'est pas suffisant d'éviter autant que possible de planifier des interventions forestières au sein des zones à l'étude aux fins d'aires protégées ; nous espérons un énoncé d'intention et un gel des opérations dans ces zones de projet et leur périphérie immédiate. Nous demandons que ces forêts à haute valeur de conservation, en raison de leurs caractères représentatifs des écosystèmes régionaux et nationaux, soient préservées intégralement jusqu'à ce qu'une décision finale soit prise au niveau de leur protection légale et de leur ajout au réseau d'aires protégées national. Les aires protégées constituent un outil important et reconnu pour la conservation de la biodiversité. Considérant qu'une des orientations de la SADF est de « Contribuer au développement et à la gestion durables d'un réseau d'aires protégées efficace et représentatif de la biodiversité » (Orientation 3 — Défi 2 : un aménagement forestier qui assure la durabilité des écosystèmes), et que plusieurs objectifs en découlent, notamment, l'objectif 1 « Poursuivre la création, la reconnaissance légale et la gestion des aires protégées dont le Ministère est responsable » et l'objectif 2 « Collaborer au développement du réseau québécois des aires protégées en milieu forestier », le MFFP devrait mettre en œuvre les engagements du Québec envers la création d'aires protégées afin de réduire les écarts à combler sur le territoire. Ces écarts sont réels dans le contexte où les cibles des orientations stratégiques 2011-2015 en matière d'aires protégées au Québec (12 % de protection du territoire terrestre) n'ont pas été rencontrées, et où le risque est élevé de ne pas atteindre nos engagements actuels en vertu des accords internationaux auxquels le Québec s'est engagé (cibles d'Aïchi, dont la cible d'atteindre 17 % d'aires protégées terrestres d'ici 2020). Plus récemment encore, le
--	--

	premier ministre du Québec a réitéré son engagement à atteindre les cibles internationales fixées par les pays signataires de la Convention sur la diversité biologique, dont le Canada (http://www.lapresse.ca/actualites/politique/politique-quebecoise/201710/26/01-5141413-philippe-couillard-inaugure-une-aire-protgee-dans-le-grand-nord.php). Relativement au projet d'aires protégées : Rivière et Lac Pikauba (ZE-C060) les chantiers suivants nous préoccupent : CHANTIER TCPR_RESERVE FAUNIQUE DES LAURENTIDES CHANTIER Batture (UA 023-71) Relativement au projet d'aires protégées : Lac et rivière aux Écorces (ZE-C062a) les chantiers suivants nous préoccupent : CHANTIER CASGRAIN CHANTIER METASCOUAC CHANTIER TCPR_RESERVE FAUNIQUE DES LAURENTIDES CHANTIER HARVEY Espérant nous voir rassurés quant aux intentions ministérielles dans ces dossiers, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, nos plus sincères salutations.
Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean (CREDD)	Nous avons pris connaissance des documents de consultation portant sur les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Encore une fois, le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean (CREDD) a porté une attention particulière aux territoires d'aires protégées toujours à l'étude. Comme nous l'avons fait lors des consultations PAFIT et PAFIO auparavant, nous jugeons que des opérations commerciales et non commerciales pourraient compromettre leur intégrité et même, dans une certaine mesure, remettre en question leur admissibilité en tant qu'aires protégées reconnues par le MDDELCC. Le CREED croit que les travaux prévus dans les projets de la rivière du Chef, de la rivière aux Écorces et de la rivière Péribonka auraient un impact certain sur les valeurs de conservation de ces territoires. C'est pourquoi nous sommes d'avis que ces forêts à haute valeur de conservation devraient être préservées intégralement jusqu'à ce qu'une décision finale soit prise au niveau de leur protection légale et de leur ajout au réseau d'aires protégées national. On ne parle donc pas de mesures d'évitement, mais bien d'une protection administrative complète. Rivière Péribonka

	Nous vous rappelons qu'il y a quelques années, une proposition d'aire protégée sur le bord de la rivière Péribonka avait été évoquée. Le CREDD croit toujours qu'il s'agit d'un territoire propice à la création d'une aire protégée étant donné que le projet est localisé dans une région naturelle où le réseau d'aires protégées ne couvre que 3,1 % du territoire. Malheureusement, la coupe de régénération en forêt infestée par la tordeuse des bourgeons de l'épinette qui est prévue dans ce secteur pourrait compromettre le projet d'aire protégée. Rappelons que ce territoire possède une grande valeur paysagère, écologique, historique et culturelle. En espérant que nos préoccupations seront considérées. Propositions d'aires protégées touchées par les PAFIO Proposition d'aire protégée ZE-D014 (rivière du Chef) — Impact majeur UA 025-71 Chantier : petite meule Traitement : Coupe de régénération Superficie ha : 11 249 UA 025-71 Chantier : COS_221 Traitement : coupe de régénération Superficie ha : 292 Proposition d'aire protégée ZE-D010 (lac Connelly) UA 027-51 Chantier : TBE perdrix Traitement : coupe de régénération en forêt infestée par la tordeuse des bourgeons de l'épinette Superficie ha : 4 650 Proposition d'aire protégée ZE-C062a (rivière aux Écorces) Section région 02 Secteur intervention potentiel commercial consulte : 023-71 — Impact majeur UA 023-71 Chantier : Casgrain Traitement : Coupe de régénération Superficie ha : 2 120 Section région 03 UA 023-71 Chantier Metascouac Traitement : coupe de régénération Superficie ha : 6 537 Chantier TCPR Réserve faunique des Laurentides UA 023-71 Traitement : Éclaircie précommerciale ou dégagement
--	---

	Superficie ha : 14 845 Chantier Harvey UA 023-71 Traitement : Préparation de terrain et reboisement Superficie ha : 536 Proposition d'aire protégée ZE-C060 (rivière et lac Pikauba) Chantier TCPR Réserve faunique des Laurentides UA 023-71 Traitement : Éclaircie précommerciale ou dégagement Superficie ha : 14 845 Proposition d'aire protégée du corridor de la rivière Péribonka — Impact majeur UA 023-71 Chantier Tarrant Traitement : coupe de régénération en forêt infestée par la tordeuse des bourgeons de l'épinette Superficie ha : 11 447 Chantier Péribonka UA 024-71 Traitement : éclaircie précommerciale ou dégagement Consultation : oui Superficie ha : 327 Chantier TCPR TNO Est UA 023-71 Traitement : éclaircie précommerciale ou dégagement Consultation : oui Superficie ha : 3 093
Côté, Pierre	Je demande qu'il n'y ait minimalement pas de coupe forestière dans le couloir visuel de la Péribonka, car c'est un site naturel exceptionnel. La tordeuse fait partie d'un cycle en milieu forestier et il n'y a que 20 % de conifères. Ce secteur doit être traité à part, car c'est un site voué au développement récréotouristique unique dans notre MRC Lac-Saint-Jean Est, il est encore à l'état sauvage. Les gens qui ont connu d'autres secteurs en région et à l'extérieur de la région n'en reviennent pas à quel point c'est beau, j'en ai rencontré qui arrivaient du BC et ils trouvaient cela aussi, sinon plus beau ici et pourtant le BC est un endroit exceptionnel.
Créneau d'excellence en tourisme d'aventure et écotourisme au Saguenay–Lac-Saint-Jean	Plusieurs intervenants, dont le créneau d'excellence et certains de ses membres, ont communiqué leurs préoccupations à l'égard du corridor visuel de la rivière Péribonka lors de la récente consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT 2018-2023). Le rapport de consultation du PAFIT 2018-2023 soulève 76 préoccupations émises par les 48 participants au processus de consultation. La grande

	majorité des 76 préoccupations émises étaient en lien direct avec la rivière Péribonka, notamment sur la qualité visuelle des paysages et les aspects récréotouristiques de la vallée. La rivière Péribonka et sa vallée représentent un des plus beaux potentiels de développement de produits récréotouristiques de la région. Des entreprises de tourisme d'aventure, ainsi que la municipalité de Lamarche ont, en ce moment, des projets de développement touristique sur les berges de la rivière. De plus, la rivière Péribonka est retenue au PRDTP de la région parmi les territoires récréatifs de l'axe navigation pour lesquels des modalités particulières de protection visant principalement l'encadrement visuel doivent être appliquées. De plus, le projet de création d'aires protégées pour la vallée de la rivière Péribonka est toujours à l'étude par le MDDELCC et nous sommes d'avis que ce territoire devrait faire l'objet de mesures d'évitement jusqu'à ce que le MDDELCC ait complété son processus de protection de la vallée de la rivière Péribonka.
Deschêne, Samuel	Préserver la rivière Péribonka. Indemniser la rivière.
Desgagné, Emy	Aucun commentaire.
Doucet, JérémY	Faire les coupes dans un autre endroit qu'en bordure de la rivière Péribonka, car la beauté naturelle de l'endroit joue un rôle essentiel dans le développement touristique de l'endroit.
Dufour, Pierre	Le propriétaire du chalet souhaite que la coupe dans la montagne ne soit pas effectuée par ce qui attire à son champ de vision. Il souhaite conserver son paysage.
Dupont, Nicole	Le paysage naturel et mature devrait être conservé le long de la rivière Péribonka et du lac Tchitogama afin d'offrir aux usagers de plus en plus nombreux de ces lieux de la beauté et surtout de protéger ces deux joyaux. De plus, un projet touristique amorcé par un comité à Lamarche compte aider au progrès économique de la région. Notre vaste territoire devrait permettre aux industries du tourisme et de la forêt de se développer côte à côte en harmonie, sans endommager les paysages grandioses de la rivière Péribonka et du lac Tchitogama.
Fortin, Carl	Protection de grand corridor pour la beauté des rives et montagnes avoisinantes de la rivière Péribonka. Très beau paysage à conserver pour le tourisme et les activités diverses de motoneige et de VTT.
Fortin, Gilles	N'est pas d'accord avec les coupes dans le secteur de la rivière Péribonka, pour le paysage, le bruit et la destruction de la nature. Quand je bûchais,

	plus jeune, nous avons l'obligation de rester à plusieurs mètres des cours d'eau sous peine d'amande. Et vous alors ? Ne touchez à rien SVP, tout est beau comme ça, au naturel.
Fortin, Jonathan (Groupe de villégiateurs)	Secteur du lac Carcajou : aucun commentaire en particulier.
Fortin, Mélina	Une coupe le long des berges du Péribonka serait une désastreuse atteinte visuelle à cette rivière qui est essentielle au tourisme de ce secteur.
Gagnon, Thérèse	Je fais partie du comité de développement touristique de Lamarche (en collaboration avec la municipalité). J'ai été membre plusieurs années de la Corporation de développement de Lamarche, nous avons, entre autres, réalisé deux sentiers pédestres près du Tchitogama et un sentier Montagne de la Tour secteur de la Péribonka qui a un potentiel énorme à développer. Je suis contre la COUPE FORESTIÈRE aux abords de la rivière Péribonka qui est INCOMPATIBLE avec notre projet de développement touristique. Ce projet de développement a pris son envol, appuyé financièrement par le gouvernement du Québec et il bénéficie de plusieurs partenaires dont Tourisme Alma Lac-Saint-Jean. La grande beauté de la rivière Péribonka doit être préservée et faire partie d'une AIRE PROTÉGÉE. La rivière est le pilier pour poursuivre notre PLAN DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE déjà amorcé : secteurs de villégiature nombreux, sentiers pédestres et raquettes, balisage de la rivière, quais, navigation, hébergement, camping, croisière en ponton, etc. Le comité de développement touristique œuvre à réaliser le plan de développement touristique d'envergure internationale basé sur une étude réalisée par Synergie. Le projet bénéficie de l'appui du milieu et de la collaboration de plusieurs acteurs dont le Ministère des Affaires municipales, MRC LSJE, emploi-Québec. Je pense que le secteur de la rivière Péribonka devrait faire partie d'un territoire d'AIRE PROTÉGÉE. Les secteurs lac Tchitogama et rivière Péribonka devraient être reconnus comme territoire à vocation écotouristique et leur environnement naturel devrait être protégé. Ce sont des FLEURONS DE NOTRE MRC À 40 MINUTES D'ALMA. Avoir accès à un territoire aussi vaste, unique et naturel est une chance inestimable et il faut valoriser et faire connaître ce territoire. Quand j'ai déménagé à Lamarche il y a plus de 20 ans, les gens d'Alma et d'ailleurs ne connaissaient pas ce coin de pays. Depuis, les gens l'ont découvert et viennent de loin pour l'apprécier. Nous avons le devoir de le faire découvrir, de le rendre accessible à tous, par exemple par des croisières en ponton, car tout le monde ne possède pas une embarcation... et surtout nous avons le devoir de le protéger.
Garon, Lise	Le couloir visuel de la rivière Péribonka ne doit pas être affecté par les coupes forestières.
Gauthier, France	Ne détruisez pas la beauté de la rivière Péribonka.

Gehin, Frédéric	L'image de tourisme vert qui est la base de mon choix de destination dépend intégralement de ce « corridor visuel » lors de ma descente de rivière. Toute coupe ne laissant pas intact ce corridor visuel me fera changer de choix de destination avec donc moins de revenus pour les acteurs locaux. Toute utilisation au-delà de l'éclaircie commerciale sur une largeur suffisante pour constituer un corridor visuel le long des rivières et des lacs est non seulement néfaste à l'environnement (ruissellements non filtrés et effondrements des berges), mais préjudiciable à l'image de nature qui est la source de l'activité touristique.
Girard, Sandra	Nous allons voir les coupes, ce qui ne sera pas intéressant pour nous, les chasseurs et les visiteurs Vous ne pouvez pas couper la belle nature dont nous avons merci.
Goulet, Pierre	La coupe forestière en bordure de la rivière Péribonka lui fera perdre son paysage exceptionnel.
Guay, Régis	Détérioration des lieux, déforestation, pollution, coupe à blanc sans discernement, paysages dévastés, etc. Interdire toute coupe de bois dans ce secteur viscéral pour la vie animale, le développement récréotouristique d'une exceptionnelle qualité.
Lachance, Marianne	Il est primordial que les projets de coupes forestières n'endommagent pas la beauté naturelle du paysage, qui fait non seulement une grande partie du charme locale, mais aussi une bonne partie de son attrait pour les touristes !
Lapointe, C.	Cet endroit est un paradis terrestre, s'il vous plaît, le garder intact.
Lapointe, Steeve	Il est préoccupé par l'impact des coupes sur la vue panoramique.
Larouche, Andrée	C'est un magnifique secteur encore vierge à protéger pour les personnes qui, respectueusement, peuvent profiter de ce site. Le développement pour la villégiature est limité et contrôlé, ce qui est très bien. C'est un secteur à protéger des coupes forestières, car plusieurs personnes jouissent du paysage magnifique.
Larouche, Laval	Secteur Bernabé (lac Gaétan) : Le secteur en question (carte annexée) a fait l'objet d'une coupe forestière en juin 2017 non prévue dans les plans d'aménagements antérieurs. De plus, le plan d'aménagement 2018 prévoit des travaux d'éclaircie précommerciale ou dégagement. L'ensemble de ces travaux toucheront à la fois l'habitat et les sites nourriciers de l'original dans un court temps et sur presque la totalité du secteur couvert par le groupe de chasseurs en place. L'exécution des travaux d'éclaircies pourrait se faire par phase sur des partiels du territoire concerné ou encore sur un horizon

	de quelques années pour atténuer les impacts sur l'environnement et la faune. Étant donné la présence de plusieurs chasseurs dans le secteur, la définition de certaines modalités de traitement serait bénéfique au maintien d'une qualité d'habitat de l'original. Désir de recevoir la planification fine afin de mieux déterminer l'ampleur des travaux dans le secteur et aussi connaître la période d'exécution des travaux.
Larouche, Maude	Conserver le cachet et la beauté des rives de la rivière Péribonka en préservant les arbres en bordure de celle-ci.
Lavoie, Gabriel	Transformation drastique du territoire et pollution visuelle diminuant la valeur de l'attrait touristique.
Lessard, Pierrot	Je veux que le corridor visuel de la rivière Péribonka, entre le lac Tchitogama et le barrage Péribonka 4, soit préservé. Je crois que le corridor visuel de la rivière Péribonka entre le lac Tchitogama et le Barrage Péribonka 4 devrait être préservé. Une stratégie de développement touristique est mise en place par la municipalité de Lamarche. Le paysage offert par la Péribonka en est la pierre d'assise. De plus, l'Aventure et l'écotourisme sont un créneau d'excellence dans la région en fort développement. Finalement, la Péribonka et ses rives représentent un écosystème très riche dont des projets de protections ont été travaillés par le passé. Pourquoi ne pas faire un moratoire sur ces coupes pour permettre à ces projets d'être étudiés plus longuement ? V.-p. 46 section 6.3.3.2. du PAFIT de l'UA 024-71 OU p. 50 section 6.3.3.2. du PAFIT de l'UA 023-71
Lessard, Renald	Je me déssole de voir des amoncellements de bois bûché qui pourrit sur place. Je me déssole de voir des endroits où des plantations auraient dû être faites et ce qui n'a pas été le cas. Selon moi, les rives des rivières et des lacs devraient être laissées boisées, encore plus quand le terrain est montagneux et qu'il y a un barrage électrique (Péribonka IV). Nous avons presque assez de vivre avec les variations soudaines du niveau de l'eau dues aux barrages sur la Péribonka en pleine saison d'été et au temps de la chasse. La rivière Péribonka a déjà fait beaucoup pour l'économie de la province, il faudrait la laisser vivre ! Contrer l'érosion des rives en y laissant la forêt mature sur les berges et dans le couloir visuel montagneux et ainsi offrir aux espèces animales, ombre et protection en ce réchauffement de la planète. Offrir aux usagers la vue de paysages matures et vierges.

Lord, Isabelle	Je demande au Gouvernement la protection du corridor visuel de la Péribonka dans l'optique de permettre aux municipalités de la région le développement touristique.
Maltais, Guillaume	Corridor du Péribonka doit être protégé. Il représente un très grand attrait récréotouristique en devenir. L'aspect visuel est très important. Déplacer les travaux en dehors du corridor de la rivière Péribonka.
Maltais, Pierrot	Préoccupations en lien avec le couloir visuel du lac Tchitogama et de la rivière Péribonka. Aucune coupe dans tous les secteurs visibles du lac Tchitogama et de la rivière Péribonka.
Marineau, Guy	Il y a des travaux situés sur 2 petites îles (-71, 458, 48, 179) dans la rivière Pikauba. Nous croyons que ces îles servent de mises bas pour les femelles orignaux, car à plusieurs reprises des femelles et leurs veaux y ont été vus. Je voudrais connaître la période des travaux pour le secteur Chemin de la traverse. J'ai un camp de trappe autorisé et il n'est pas localisé sur la carte que j'ai consultée. Le camp se situe le long de la rivière Pikauba au -71, 458, 48, 183 degrés. Pour plus de détails, Priscilla Paquette MFFP 418-643-4680 poste 5759.
MRC du Fjord-du-Saguenay	Récolte en périphérie de la rivière Péribonka : Dans son schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), la MRC du Fjord-du-Saguenay (MRC) identifie une affectation de conservation extensive sur la rive est de la rivière Péribonka. Les affectations et usages dominants identifiés au SADR sont : La récréation extensive, comme les sentiers de randonnée, les sentiers équestres, les postes de relais, les sites d'observation, etc. L'exploitation des ressources naturelles en respect de la préservation des paysages et de l'écologie. La MRC a participé à l'élaboration d'un plan de développement de la rivière il y a quelques années avec les MRC Lac-Saint-Jean-Est et Maria-Chapdelaine et elle investit chaque année dans le balisage de la navigation. Dans ce contexte, nous vous demandons de respecter les dispositions prévues au SADR et de respecter l'encadrement visuel de la rivière. Développement de la villégiature Afin de nous assurer que vous ayez l'information la plus à jour possible en ce qui concerne la villégiature privée, nous vous transmettons avec cet envoi les terrains attribués par tirage au sort en 2017 ainsi que les prévisions d'octroi de terrains de 2018.

	Nous vous transmettons également toutes les demandes de relocalisation et demandes au premier requérant qui seront attribuées prochainement si un avis favorable est obtenu de la part du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN). Puisque cela devrait correspondre à de nouveaux droits, nous vous demandons de considérer ces territoires dans votre planification. Travaux le long de la route 175 : Des travaux sont planifiés le long de la route 175. Nous portons à votre attention le fait que cette route est identifiée comme route panoramique dans le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC. Cela signifie qu'une bande d'au moins 30 mètres de largeur de chaque côté de la route doit être exempte de toute récolte forestière. Également, un encadrement visuel d'une profondeur de 1,5 km qui comprend le paysage visible à partir de la route doit être respecté. Travaux en territoire municipal : Des travaux sont prévus à l'intérieur des limites municipales. Nous vous suggérons de communiquer directement avec chacune des municipalités concernées afin de bien harmoniser la planification avec les intentions de développement des municipalités. De plus, dans la mesure où la mise en place des forêts de proximité est toujours prévue dans la loi et afin de pérenniser le développement des communautés en lien avec la forêt, nous souhaitons que l'intensité de récolte à l'intérieur des limites municipales ne soit pas supérieure à la contribution équitable de chaque territoire de municipalité par rapport à l'ensemble de l'unité d'aménagement. Chemins multiusages Deux comités d'entretien de chemins multiusages sont présents sur le territoire de la MRC, soit le comité, d'entretien de la route R-0253 et le comité de la route R-0200. Plusieurs utilisateurs participent au financement et à la gestion de l'entretien, notamment la MRC, les associations de villégiateurs hors Zec, les Zecs, les pourvoiries, l'industrie forestière et Hydro-Québec. La MRC demande au ministère d'informer les utilisateurs forestiers du territoire de la présence de ces comités d'entretien et de les inciter à y participer activement afin de bien concerter les entretiens de chemins et d'optimiser les ressources financières relatives à l'entretien des chemins multiusages. Pour toute question ou information supplémentaire, nous vous invitons à communiquer avec le soussigné que vous pouvez joindre au numéro suivant : 418 673-1705 poste 1136.
Municipalité de Lamarche	ATTENDU QUE la municipalité de Lamarche s'est dotée d'un plan stratégique de développement touristique axé sur la motoneige, l'écotourisme et l'aventure douce ;

	ATTENDU QUE le gouvernement du Québec, via le ministre des Affaires municipales Martin Coiteux et le premier ministre Philippe Couillard, vient d'accorder une importante subvention pour le démarrage de ce plan ; ATTENDU QUE la rivière Péribonka, avec son aspect naturel et sauvage, est la valeur principale sur laquelle le plan se fonde ; ATTENDU QUE le Comité de développement touristique vient de recommander au Conseil municipal de s'opposer à toute coupe forestière dans le couloir visuel de la Péribonka ; ATTENDU QUE le ministère de l'Environnement vient de déposer au ministère des Forêts un projet d'aire protégée qui recouvre le couloir visuel de la rivière Péribonka ; ATTENDU QUE l'industrie touristique régionale supporte le plan de développement touristique de Lamarche ; ATTENDU QUE le plan de développement touristique constitue une valeur rassembleuse dans la municipalité de Lamarche ; LE CONSEIL MUNICIPAL DE LAMARCHE S'OPPOSE à la coupe prévue dans le couloir visuel de la rivière Péribonka prévue au PAFIO 2018 ; DEMANDE au Ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs d'être consulté dans la délimitation de ce couloir visuel et du plan de coupe.
Municipalité de Saint-David-de-Falardeau	Bonjour, je me permets de vous faire mes commentaires, puisque les citoyens sont très inquiets, avec raison, pour la quiétude de leurs installations. La villégiature est d'une importance capitale pour des Municipalités comme nous, depuis peu nous avons la chance d'avoir un dialogue intéressant avec vos responsables, alors je souhaite que cette fois-ci soit traitée de la même façon en prenant en considération les commentaires des citoyens.
Nature Québec	Le document présentement en consultation découle des objectifs tactiques désignés dans les PAFIt 2018-2023 des unités d'aménagement 023-71, 024-71, 025-71 et 027-71. En tant que partie prenante lors des consultations publiques depuis le début du processus de planification du secteur Saguenay–Lac-Saint-Jean, nous réagissons aujourd'hui aux secteurs d'intervention identifiés et nous posons des interrogations importantes sur le déroulement du processus de consultation. Nos commentaires sont détaillés ci-après. – Les propositions d'aires protégées sous analyse au sein du gouvernement du Québec Actuellement dans les PAFIt : « Préalablement à la protection administrative, certains territoires d'intérêt proposés pour la création de nouvelles aires protégées qui n'ont pas fait l'objet, à ce jour, d'une analyse approfondie par les ministères concernés, font l'objet de mesures d'évitement. Dans ce cas, le MFFP agit avec prudence et évite le plus

	possible d'y planifier des activités d'aménagement forestier. Si pour des fins de respect des droits consentis, des activités d'aménagement doivent y être planifiées, les travaux planifiés sont consultés et harmonisés avec les utilisateurs concernés. » Commentaires : Présentement, les deux PAFlo (023-71 et 024-71) n'ont pas pris en compte l'analyse en cours concernant certains territoires d'intérêt proposés pour la création d'aires protégées, et ce malgré les nombreux commentaires faits lors de la consultation. Sont ainsi ignorés : - 11 541 hectares pour la proposition d'AP de la rivière du Chef (ZE-D014) ; - 4 650 hectares pour la proposition d'AP du lac Connelly (ZE-D010) ; - 27 229 hectares pour la proposition d'AP de la rivière aux Écorces (ZE-C062a), dont les coupes et actions forestières diverses achèveront définitivement le morcellement déjà important des espaces naturels présents ; - 15 091 hectares pour la proposition d'AP de la rivière et du lac Pikauba (ZE-C060) ; - 14 867 hectares pour la proposition d'AP du corridor de la rivière Péribonka ; - 1 466 hectares pour la proposition d'AP du lac Nicabau (ZE-D036), dont la coupe de régénération atteindra dramatiquement la plus belle partie paysagère et écologique de l'AP, soit un impact majeur sur un total d'environ 75 000 hectares soit 750 kilomètres carrés ! Il est inconcevable de projeter des interventions forestières (de quelque nature que ce soit) sur ces écosystèmes de grande valeur biologique, tandis qu'une modalité de protection est en évaluation. Nature Québec recommande fortement, comme nous l'avons déjà fait lors de la consultation des PAFIt, à ce que les secteurs connus et désignés par les groupes de travail régional sur les aires protégées soient retirés des réflexions d'aménagement jusqu'à qu'une décision définitive soit prise au niveau de leur protection légale et de leur ajout au réseau d'aires protégées national, et ce même si l'analyse approfondie par les ministères concernés n'est pas complétée. – Absence de prise en compte des commentaires formulés par les différentes parties lors des consultations publiques. Commentaires : Présentement, de nombreux commentaires apparaissant à l'issue de la consultation du PAFIt n'ont pas été pris en compte (territoire d'intérêt pour la création d'AP, tourisme, activités récréatives). Si le ministère précise bien dans son guide à la consultation que « L'action de prendre en compte est définie par le fait d'examiner et de considérer les commentaires reçus avec attention, ainsi que de réfléchir à la solution la plus appropriée, relativement à l'ensemble des enjeux afin d'y répondre. Elle ne signifie pas
--	---

	d'intégrer automatiquement un commentaire, simplement parce qu'il a été formulé. ». Nature Québec s'interroge fortement sur le processus d'examen qui amène à la non-prise en compte des commentaires, et la non-réponse aux interrogations, alors que le rapport de synthèse de la consultation publique du PAFIt dénombre 16 commentaires sur la thématique touristique, 13 sur la qualité du paysage et 13 « autres » sur un total de 76 commentaires. À cela s'ajoute la visible non prise en compte des utilisateurs qui se sont exprimés et qui sont pour moitié du total des présents, des structures à but récréotouristique et environnemental (13 sur 28) et présentent donc des commentaires pertinents en lien avec ces thématiques. – Territoires d'intérêt proposés pour la création d'aires protégées. Comme s'ils étaient développés isolément, les PAFITs ne prennent pas en compte les territoires d'intérêt proposés pour la création d'aires protégées. L'évitement proposé par le PAFIt, au-delà d'être complètement insuffisant pour la cohérence des objectifs de création d'aires protégées du gouvernement, ne permet pas non plus un accès transparent aux réflexions ayant mené à l'évitement de ces zones. – Récréation et tourisme Aucun ajout ni approfondissement n'a été fait sur la valeur économique du tourisme d'aventure et du récréotourisme. Il s'agit d'une part importante de la richesse économique de la région, et une partie significative des intervenants présents sur les TGIRT et lors des consultations publiques. Nature Québec recommande fortement qu'une prise en compte des acteurs et des enjeux de ce secteur de développement soient pris en compte dans la planification. – Approfondissement des commentaires sur la rivière Péribonka Grande valeur biologique et paysagère de la rivière Péribonka. Commentaires : PAFIo/PAFIt ne peuvent ignorer la haute qualité écologique de la rivière et de ses rives. On retrouve deux espèces désignées vulnérables, le caribou des bois et le pygargue à tête blanche ainsi qu'une espèce susceptible d'être désignée vulnérable, le campagnol des rochers. Un bloc de protection du caribou forestier a déjà été instauré par le MRNF au sud de la rivière Manouane et recoupe plus de 30 % du segment de la rivière Péribonka visé par le projet d'aire protégée. Dans ce secteur, le caribou des bois y est particulièrement vulnérable en raison de la faiblesse de sa population et de sa situation à la limite sud de son aire de distribution naturelle. On retrouve également dans le périmètre visé par le projet, la présence de trois secteurs d'intérêt faunique établis par le MRNF et de trois autres secteurs limitrophes. Le MRNF a de plus établi neuf refuges biologiques dans la zone désignée et quatre autres refuges biologiques se retrouvent en périphérie immédiate. De façon générale et sur une grande partie de son parcours, les rives de la rivière Péribonka sont recouvertes d'une forêt mixte composée d'arbres
--	--

	matures. On retrouve aussi d'autres peuplements rares en raison de leur présence inhabituelle dans une zone aussi nordique. C'est ainsi qu'on peut remarquer la présence de peuplements de bouleaux jaunes dans la moitié nord du segment sous projet et qui constituent les bétulaies jaunes les plus nordiques de tout le Québec. Deux zones, une de chaque côté de la rivière, ont été désignées par le MRNF (maintenant MFFP) comme écosystèmes forestiers exceptionnels en raison de la présence de ces bétulaies. D'autres peuplements remarquables de pin blanc sont aussi présents de chaque côté de celle-ci. Du côté est, un peuplement s'étend sur une vingtaine de kilomètres et est visé par des mesures de protection totale dans le plan préliminaire d'aménagement FHVC (forêts à haute valeur de conservation) du mandataire du territoire. – La qualité paysagère du site : Les paysages de la rivière Péribonka et du lac Tchitogama sont d'une beauté exceptionnelle. Caractérisées par de hautes falaises abruptes, les rives escarpées de la rivière donnent aux paysages un aspect grandiose et majestueux. La reconnaissance de la très grande valeur paysagère de la rivière Péribonka a été franchie en juin 2011 alors que la rive est a été désignée sur soixante (60) kilomètres comme Forêt à haute valeur de conservation (FHVC) en raison de la splendeur de ses paysages qualifiés de « paysages exceptionnels ». En résumé, il est aujourd'hui inconcevable que le PAFlo offre la possibilité d'exécution d'une quelconque action forestière qui atteindrait le paysage et l'intégrité écologique de 14 kilomètres carrés de berges d'un joyau naturel exceptionnel tel que la rivière Péribonka.
Pannetier, Anik	Je crois qu'il ne devrait pas y avoir de coupes forestières dans ce secteur. Il devrait rester à l'état sauvage pour la beauté de ses paysages.
Perron, Nicolas	La protection du corridor visuelle de la rivière Péribonka est nécessaire afin de préserver le potentiel récréotouristique, la qualité du bassin versant ainsi que la qualité de la villégiature le long de la rivière Péribonka. Veuillez tenir compte du corridor visuel lors de l'élaboration des zones de travaux à venir le long de la rivière Péribonka.
Picard, Pascal	Je m'inquiète de l'aspect visuel que cette coupe apportera au décor naturel pour les villégiateurs. Que les coupes ne soient pas visibles pour ceux qui empruntent les routes, les sentiers, les rivières. L'industrie du tourisme est une source de revenus considérable et un secteur en expansion pour le Québec. Les coupes doivent être faites de manière durable et ne doivent pas nuire au tourisme.
Privé, Karell	Aucun commentaire.

Rivard, Carolyne	La participante est inquiète des impacts des opérations forestières sur l'environnement.
Salesse, André	Je suis propriétaire d'une résidence au 846, Emb 14, lac Clair et laquelle propriété borde une zone potentielle d'exploitation forestière. Mon terrain borde le lac Clair sur plus de 1 100 pieds, mais également s'y trouve un lac non nommé (voisin du lac Adélarde) et dont la superficie limitrophe à l'ensemble immobilier m'appartenant est de 76 600 mètres carrés. Ma propriété est actuellement pour mon seul bénéfice, mais j'envisage un jour le développer pour d'autres villégiateurs. Essentiellement, mon terrain non seulement borde, mais également donne un accès visuel à la zone potentiellement exploitée. Toute coupe systématique aurait un impact détériorant sur l'environnement général et transformant possiblement l'habitat animal, l'utilisation de la zone par les différents propriétaires riverains. Je nécessite de connaître l'exploitation éventuellement autorisée pour me prononcer.
SÉPAQ Réserve faunique Ashuapmushuan	Des cartes contenant nos différents commentaires ont été acheminés à M. Aldé Gauthier, coordonnateur de la TGIRT. Commentaires généraux : - Important de ne pas réaliser de travaux (incluant martelage et inventaire) durant la période de chasse à l'orignal à moins d'ententes particulières avec la réserve faunique Ashuapmushuan. - Le PAFIO représentant davantage des potentiels, les commentaires émis sont principalement d'ordre général. La Sépaq souhaite donc être consultée au fur et à mesure que la planification se raffine (de manière annuelle ou ponctuelle) afin d'avoir le portrait réel des travaux qui seront réalisés et être en mesure de mieux évaluer la présence ou non d'enjeux. - Rendre disponible un calendrier des opérations et s'assurer d'avoir un processus de communication qui permettra aux gestionnaires de la réserve faunique d'être informés à l'avance du début des travaux commerciaux et non-commerciaux (idéalement deux semaines) de même qu'un suivi hebdomadaire des travaux en cours. Commentaires spécifiques : - Chantier COS_87 : Un projet de développement avec des sites d'hébergement développé par la Sépaq est présentement à l'étude dans cette zone. Nous souhaitons que ce secteur soit mis en attente le temps d'avancer le dossier. Il sera important de maintenir la qualité du paysage, l'habitat faunique (notamment pour le petit gibier) particulièrement dans cette zone. - Chantier Telefera Beland : pas de commentaire particulier.

	- Chantier COS_100 et Normandin : En raison de l'historique des interventions dans ce secteur, il est important de s'assurer de maintenir une quantité de forêts matures dans la zone consultée. Un projet de développement avec sites d'hébergement développé par la Sépaq est présentement à l'étude dans cette zone. Nous souhaitons que ce secteur soit mis en attente le temps d'avancer le dossier (d'autant plus que cet endroit est présentement en consultation comme zone d'étude pour les aires protégées). Il sera important de maintenir la qualité du paysage, l'habitat faunique (notamment pour le petit gibier) particulièrement dans cette zone. - Chantier Jaovin : Préoccupation secteur limitrophe (accès, limite territoriale). - Chantier Aigremont : Enjeu de maintien de l'habitat faunique (concentration de travaux) par une répartition spatio-temporelle adaptée. Maintien d'une superficie non-traitée le long des principaux chemins (en jaune) utilisés par les chasseurs de petits gibiers. Conserver des superficies non-scarifiées afin de favoriser l'habitat faunique. - Chantier Avaugour : Conserver des superficies non-scarifiées afin de favoriser l'habitat faunique. Maintien d'une superficie non-traitée le long des principaux chemins (en jaune) utilisés par les chasseurs de petits gibiers. - Chantier Rainsart : S'assurer en cas de travaux de préparation de terrain de ne pas créer de risque de sédimentation dans les lacs Eros et Psyché et les cours d'eau associés. Dans l'ensemble, pas de commentaire particulier pour les superficies présentes dans la V6, mes préoccupations en intégrant celles de la V0 dans les secteurs où l'on retrouve une concentration de superficies. - Chantier Savane : pas de commentaire particulier. - Chantier Tremble : Conserver des superficies non-scarifiées afin de favoriser l'habitat faunique.
SÉPAQ Réserve faunique des Laurentides	Commentaires généraux : L'UA 23-71 chevauche une partie de la réserve faunique des Laurentides qui est composée principalement de forêt mixte offrant une excellente qualité d'habitats fauniques qui ne se retrouve pas ailleurs. Ainsi, nous souhaitons que l'aménagement forestier (commercial et non-commercial) dans cette partie de l'UA 2371 puisse maintenir ou améliorer les caractéristiques forestières clés des habitats fauniques des espèces mises en valeur (principalement l'orignal et la gélinotte huppée) afin de soutenir des populations fauniques optimales qui sont à la base de la qualité de nos activités et de produits de mise en valeur. Nous désirons que les blocs de traitements commerciaux et non commerciaux respectent la limite de la réserve faunique afin que celle-ci soit clairement identifiable sur le terrain.

	Nous aimerions que des mesures fauniques puissent être appliquées pour la majorité des traitements cultureux ou de remise en production proposée dans la réserve faunique des Laurentides. Nous pourrions en discuter lorsque la planification fine des travaux sera effectuée après avoir trié les sites potentiels des sites d'interventions. Nous aurions souhaité que des coupes partielles puissent être identifiées dans cette version du PAFlo 2018-20123 afin de localiser les endroits qui serviront à atteindre la cible de CP incluse dans la stratégie d'aménagement du PAFI-t 2018-2023 ; Secteurs Gîte-du-Berger, aux Écorces et Montagnais : Au regard de notre offre des produits « gélinotte huppée » associés aux secteurs Gîte-du-Berger, aux Écorces et Montagnais, nous souhaitons que des aménagements à connotation faunique (notamment l'alternance de blocs de coupe et de forêts résiduelles sur le bord des routes) soient planifiés pour les polygones commerciaux et non commerciaux du PAFIO localisés autour des routes suivantes : 18, 34B, 34C, 35, 36, 364, 368 et 38. Rivière aux Écorces, secteur nord : Intégrité de la limite de la réserve faunique des Laurentides : la limite devra être clairement identifiable après les travaux. La planification forestière devra être modulée et adaptée à cet effet. Harvey : Pas de préparation de terrain à proximité du lac Salvail ni à proximité de son tributaire principal pour éviter de favoriser l'apport de sédiment. Maintien de la productivité d'un lac faisant partie du plan de pêche du secteur du lac aux Écorces. La planification forestière dans le bassin versant immédiat devra être modulée à cet effet. Aucuns travaux sylvicoles dans ces bassins versants sensibles. Casgrain, secteur de chasse 70-71 : Maintien de la qualité des habitats fauniques des espèces mises en valeur (orignal et gélinotte) dans les secteurs de chasse 70 et 71 : moduler et adapter la planification forestière ainsi que le scénario sylvicole afin de maintenir et de faire perdurer dans le temps des caractéristiques clés des habitats fauniques productifs dans ces deux secteurs de chasse dont notamment des forêts matures résiduelles. Intégrité de la limite de la réserve faunique des Laurentides : la limite devra être clairement identifiable après les travaux. La planification forestière devra être modulée et adaptée à cet effet. Ne pas intervenir dans un rayon de 36 m de ce camp de chasse : maintien d'un encadrement visuel de qualité. Parcours de canot-camping : protéger les infrastructures associées à ce parcours (sentiers de portages, sites de campement). Maintenir la qualité de l'encadrement visuel de ce parcours.
--	--

	Metascouac : Intensité des travaux de récolte forestière dans un court laps de temps. Préoccupation : Maintien d'un taux de recrutement des jeunes peuplements dans le temps et l'espace dans le secteur de chasse 73. Présence d'un parcours de canot-camping : maintenir les infrastructures associées à ce parcours (sentiers de portage et sites de campement). Maintenir la qualité de l'encadrement visuel de ce parcours. Présence d'infrastructures d'hébergement. Moduler et adapter la planification forestière pour maintenir la qualité de l'encadrement visuel. CR dans bassin versant immédiat d'un lac stratégique. Adapter et moduler la planification forestière afin de maintenir la productivité de ce lac. Retirer le bloc de coupe enclavé dans le lac. Ne pas effectuer de préparation de terrain dans le bassin versant immédiat de ce lac stratégique. Ne pas effectuer de préparation de terrain dans l'encadrement visuel du parcours de canot-camping. Casgrain : Travaux commerciaux adaptés à l'habitat de la gélinotte huppée. Calypsos : Présence de nombreuses frayères. Éviter d'effectuer de la préparation de terrain dans le bassin versant immédiat de ce lac stratégique (Lac Gagnon et Calypsos). Jacqueline : Retirer cette partie du bloc de coupe afin de protéger le cours d'eau comportant des frayères (au nord du lac Gagnon). Belle-Rivière : Maintien d'un encadrement visuel de qualité devant le pôle de mise en valeur Belle-Rivière. Ne pas effectuer de préparation de terrain dans le bassin versant immédiat d'un lac stratégique. Ne pas effectuer de préparation de terrain à proximité d'un tributaire d'une frayère d'un lac stratégique. Présence d'un sentier récréatif très fréquenté associé au pôle de mise en valeur Belle-Rivière. Protection de cette infrastructure de mise en valeur. Protection de l'ambiance et de l'encadrement visuel de ce sentier récréatif et du belvédère. Ne pas effectuer de préparation de terrain dans ce bloc (Versant nord-ouest de lac de la Belle-Rivière). Ne pas construire de chemin forestier transfrontalier dans ce secteur où des conflits entre les usagers persistent depuis plusieurs années (Secteur du lac au Cheval et du petit lac Mézy). Marchand : Retirer ce bloc de coupe : lac stratégique, lac à omble chevalier, proximité d'une frayère en lac (lac Marchand). Talbot : Retirer ce bloc de coupe : lac stratégique, lac à omble chevalier (lac Lanctôt). Maigis : Intégrité de la limite de la réserve faunique des Laurentides. La limite devra être clairement identifiable après les travaux. La planification forestière devra être modulée et adaptée à cet effet.
--	--

	Choquette et Casgrain : Maintien de l'encadrement visuel dans le corridor de la route 169. Parcours de canot-camping. Protéger les infrastructures associées à ce parcours (sentiers de portages, sites de campement). Maintenir la qualité de l'encadrement visuel de ce parcours. Secteur de chasse 70 : Maintien de la qualité des habitats fauniques des espèces mise en valeur (orignal et gélinotte) dans les secteurs de chasse 70. Moduler et adapter la planification forestière ainsi que le scénario sylvicole afin de maintenir et de faire perdurer dans le temps des caractéristiques clés des habitats fauniques productifs dans ces deux secteurs de chasse dont notamment des forêts matures résiduelles. Secteur de chasse 70, secteur Belle-Rivière : Présence d'un poste d'accueil (Accueil des Écorces). Moduler les interventions pour conserver une ambiance forestière et un encadrement visuel de qualité. Panache : Ne pas agglomérer autant de secteurs de préparation de terrain et de plantations autour de ces lacs. Bassins versants avec présence d'omble chevalier (lac Bousquet). La planification forestière devra être adaptée à cet effet. Retirer ce bloc de coupe. Le lac Suzor-Côté est visé pour l'implantation d'infrastructures d'hébergement. Morin : Présence d'infrastructures d'hébergement (Gîte du Berger). Moduler les interventions pour conserver une ambiance forestière et un encadrement visuel de qualité. Malouin : lac Godin et petit lac Godin : bassins versants avec présence d'omble chevalier. La planification forestière devra être adaptée à cet effet.
Sévigny, Michel	Préoccupations sur l'encadrement visuel en bordure du lac Bellemare.
Simard, Rémi	Secteur Trenché 2 : Le villégiateur souhaite préserver ces blocs puisque son secteur de chasse se situe dans ce secteur. Les secteurs adjacents ont, selon lui, déjà été bûchés. Il souhaite aussi que le réseau routier ne s'étende pas trop sur son territoire de chasse.
Simard, Roger	Il faut garder le couloir visuel de la rivière Péribonka intact, des projets d'infrastructures touristiques sont en développement et cela nuirait beaucoup à ceux-ci. Le paysage est magnifique et attire plusieurs sortes de touristes, le régional et même l'international. Ceci amène des retombées économiques considérables et nous nous devons de bien préserver ce paysage magnifique, ce qui serait bénéfique pour tous. Cette rivière est facilement accessible par les touristes et les villégiateurs et c'est pourquoi elle est autant fréquentée, les paysages magnifiques et vierges si près des grands centres attirent ceux-ci. Je crois qu'une coupe forestière va affecter le corridor visuel de la rivière Péribonka et, de ce fait, entraverait de façon

	considérable les projets de développement en cours présentement par les différents milieux (MRC, Municipalité, etc.). Interdire toute coupe forestière le long de la rivière Péribonka.
Société pour la nature et les parcs (SNAP Québec)	Un nombre important de chantiers proposés dans la présente consultation pour les Plans d'aménagement forestier intégrés (PAFI) opérationnels recoupent des territoires d'intérêt pour la création d'aires protégées et/ou des forêts à haute valeur de conservation. Lors de la consultation pour les PAFI-tactiques en octobre-novembre 2017, la directive proposée aux sections 6.3.3.2 de tous les PAFI-T au Saguenay–Lac-Saint-Jean mentionnait que dans les territoires d'intérêt pour fin d'aires protégées, le MFFP « évite le plus possible d'y planifier des activités d'aménagement forestier ». La SNAP Québec avait d'ailleurs proposé un renforcement de cette directive, mais il semble que l'esprit même de cette directive ne soit pas respecté dans les présentes consultations. En effet, on dénombre pas moins de 11 chantiers en consultation qui recoupent des territoires d'intérêt pour la création d'aires protégées. Ces chantiers auront un impact majeur sur l'intégrité écologique des territoires voués à devenir des aires de conservation. Considérant que : • le gouvernement du Québec s'est engagé à atteindre 17 % d'aires protégées terrestres d'ici 2020 ; • la région naturelle des Collines du lac Péribonka, où sont localisés plusieurs chantiers recoupant des propositions d'aires protégées substantielles, contient à peine 3,1 % d'aires protégées actuellement ; • la Stratégie d'Aménagement Durable des Forêts (SADF, Défi 2, Orientation 3, Objectif 2) engage le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) à collaborer avec le Ministère de l'Environnement (MDDELCC) au développement du réseau québécois d'aires protégées en milieu forestier ; • plus de la moitié des participants à la consultation sur les PAFI-T d'octobre-novembre 2017 s'est opposée à la réalisation de coupes dans le corridor visuel de la rivière Péribonka et du lac Tchitogama. La SNAP Québec s'oppose à la réalisation des chantiers suivants et demande au MFFP de ne pas retenir ces chantiers et proposer des chantiers alternatifs en dehors des territoires d'intérêt pour la création d'aires protégées, tant et aussi longtemps qu'une décision finale n'est pas prise quant à leur protection légale et leur ajout au réseau d'aires protégées national : • Chantier TARRANT (CR TBE) — recoupe la Proposition d'aire protégée du corridor de la rivière Péribonka

	• Chantier PERIBONKA (EC PC) — recoupe la Proposition d’aire protégée du corridor de la rivière Péribonka • Chantier TCPR_TNO EST (EC PC) — recoupe la Proposition d’aire protégée du corridor de la rivière Péribonka • Chantier PETITE_MEULE (UA 025-71) — recoupe la Proposition d’aire protégée ZE-D014 (rivière du Chef) • Chantier COS_221 (UA 025-71) — recoupe la proposition d’aire protégée ZE-D014 (rivière du Chef) • Chantier TBE Perdrix (UA 027-51) — recoupe la proposition d’aire protégée ZE-D010 (lac Connelly) • Chantier CASGRAIN (UA 023-71) — recoupe la proposition d’aire protégée ZE-C062a (rivière aux Écorces) • Chantier METASCOUAC (UA 023-71) — recoupe la proposition d’aire protégée ZE-C062a (rivière aux Écorces) • Chantier TCPR_RESERVE FAUNIQUE DES LAURENTIDES (UA 023-71) — recoupe la proposition d’aire protégée ZE-C062a (rivière aux Écorces) • Chantier HARVEY (UA 023-71) — recoupe la proposition d’aire protégée ZE-C062a (rivière aux Écorces) • Chantier TCPR_RESERVE FAUNIQUE DES LAURENTIDES (UA 023-71) — recoupe la proposition d’aire protégée ZE-C060 (rivière et lac Pikauba)
Tardif, Patrice	Protéger le corridor visuel de la rivière Péribonka et ses affluents.
Thériault, Serge	Protection des aires fauniques et forestières de la rivière Péribonka.
Tourisme Alma Lac-Saint-Jean	Depuis 2002, Tourisme Alma Lac-Saint-Jean travaille sur une proposition d’aménagement touristique du corridor de la rivière Péribonka. Le Plan de développement de l’industrie touristique 2012-2020 du Gouvernement du Québec met en évidence sur notre territoire la reconnaissance d’un créneau d’excellence international en tourisme d’aventure et en écotourisme au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Le projet de mise en valeur du corridor de la rivière Péribonka est au premier plan des priorités de développement de notre offre touristique territoriale et la stratégie touristique de la municipalité de Lamarche. Les orientations du plan de développement du gouvernement s’articulent autour du développement de l’offre (les beautés de la nature dans le respect des écosystèmes), de l’accueil (tant, la satisfaction des visiteurs que le bien-être des employés) et de l’expérience touristique (en harmonie avec la nature et les communautés locales). S’ajoute au virage vert que prend l’industrie touristique, la priorité au développement d’activités et d’attractions touristiques mettant en valeur les caractéristiques culturelles et naturelles du territoire se situant au nord du 49° parallèle.

	Nous sommes préoccupés par la protection du couloir visuel de la rivière Péribonka. Les paysages y sont spectaculaires et la rivière Péribonka constitue à notre avis un des plus beaux joyaux du patrimoine des grandes rivières du Québec. Les zones de coupes prévues sont en bordure d'un plan d'eau exceptionnel, unique au monde, sur lequel des projets de développements touristiques pourront voir le jour d'ici les prochaines années. Le potentiel de mise en valeur du corridor de la rivière Péribonka s'intègre dans d'importantes valeurs fauniques, écologiques, paysagères, sociales, culturelles, touristiques et récréatives. L'industrie touristique du Lac-Saint-Jean et de toute la région compte énormément sur le potentiel touristique de la rivière Péribonka pour établir son positionnement sur le plan international. C'est dans cette optique et en appui à la stratégie touristique de Lamarche que nous demandons la protection d'un couloir visuel. Nous sommes préoccupés par la préservation de la qualité du paysage entourant la rivière Péribonka et le lac Tchitogama. Nous sollicitons dans le cadre de ces travaux une analyse dans la zone de forêt à haute valeur de conservation identifiée de type « récréotouristique » et de type « paysage exceptionnel » par le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.
Tremblay, Gisèle	Je suis amatrice de ponton et je désirerais garder le couloir visuel intact tout le long de la Péribonka et du Tchitogama. C'est un paysage remarquable que l'on ne peut retrouver ailleurs. Gardez intact tout le couloir visuel pour garder ce paysage. Pour avoir vu aussi beaucoup de gens en canot/kayak de l'extérieur de la région, nous faire remarquer ce visuel remarquable.
Tremblay, Michèle	Rivière Péribonka : Depuis 10 ans, les citoyens de notre région réclament la protection du plus beau joyau de notre patrimoine naturel, la rivière Péribonka. Depuis 10 ans, le ministère des Forêts fait la sourde oreille. Pourtant tout a été tenté par de nombreux citoyens pour se faire entendre : pétition de plus de 5 000 signatures, lettres à la Direction régionale et au Ministre, participation aux consultations publiques, interventions aux TLGIRT. Mais le ministère enfermé dans sa tour de bois ne veut rien entendre des valeurs et des besoins exprimés par les citoyens de toute une région. Pourtant dans la loi sur l'aménagement durable des forêts il est bien écrit que celle-ci concourt : « à la prise en compte, dans les choix de développement, des valeurs et des besoins exprimés par les populations concernées. » Les citoyens du Saguenay Lac-Saint-Jean sont une population concernée, les citoyens de Lamarche qui comptent sur la grande valeur paysagère et environnementale de la rivière Péribonka pour réaliser son plan de développement touristique sont une population très concernée, car la survie de la municipalité repose sur ce projet. Les citoyens de notre région s'expriment depuis 10 ans pour dire que ce joyau de notre patrimoine

	naturel doit rester intact pour en préserver ses magnifiques paysages et ses écosystèmes forestiers exceptionnels. Malheureusement, force est de constater que la population de notre région vit sous une véritable dictature de la part du ministère des Forêts, régime marqué par le mépris envers les citoyens qui perdent leur temps à participer à des consultations « bidon », mépris envers les citoyens qui défendent des valeurs de préservation qui ne sont toujours pas prises en compte après 10 ans d’efforts pour se faire entendre. Le rapport suite à la consultation du PAFIT 2018-2023 démontre clairement la volonté régionale qui plaide pour la préservation de la rivière Péribonka. Dans ce PAFIO, le ministère réplique avec une zone d’intervention démesurée qui inclut le couloir visuel de la rivière Péribonka sans tenir aucunement compte des nombreuses demandes de protection de la rivière. Est-ce qu’on doit appeler ça de la provocation ou de l’intimidation ?
Tremblay, Samy-Jane	Il est essentiel de préserver notre territoire régional, autant pour la diversité de la flore et faune que pour le tourisme. Je ne considère pas ce plan d’aménagement comme une bonne option pour le Saguenay–Lac-Saint-Jean.
Vallée, Jason	Ne pas faire de coupe.
ZEC des Passes	Secteur de la ZEC en général et secteur du lac Marthe. Aucun commentaire en particulier.